



Rapport de Transparence 2020

**Partenaire de confiance,
acteur du changement**

Janvier 2021



Rapport de Transparence 2020

Sommaire

Message du Directoire et du Responsable de l'Audit	4
Qui sommes-nous ?	6
Notre structure et notre gouvernance	12
Notre culture et nos valeurs	18
Code de conduite	22
Indépendance	24
La qualité au coeur de notre activité	28
La gestion de nos talents	48
Recrutement	48
Développement personnel	49
Affectation des mandats	51
Engagement vers l'excellence technique et la qualité	52
Formation	53
Accréditation	53
Informations financières	56
Rémunération des associés	58
Déclaration du Directoire	58
Annexes	59

Message du Directoire et du Responsable de l'Audit

Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport de transparence¹ 2020 de KPMG qui formalise notre volonté d'être votre partenaire de confiance par notre exigence de qualité dans toutes nos missions. Cet exercice annuel exprime nos engagements auprès de nos clients et des régulateurs à agir avec rigueur, éthique et intégrité dans l'exécution de tous nos travaux.

L'année 2020 a été marquée par des difficultés d'une ampleur et d'une soudaineté rares, année pivot qui a fait basculer notre société dans une nouvelle ère. Nous avons su réagir à l'urgence sanitaire en maintenant pleinement la continuité et la qualité de nos services tout en protégeant la santé de nos collaborateurs. Grâce à leur investissement et à leur mobilisation, nous avons pu accompagner, soutenir conseiller tous nos clients, des grands groupes internationaux aux TPE, en préservant notre efficacité opérationnelle.

Mais au-delà, la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences économiques ont accéléré le besoin de sens et la construction de modèles plus durables, plus responsables. Depuis près de 100 ans, le cabinet a toujours su se réinventer, se transformer, en conjuguant excellence professionnelle et valeurs humaines. C'est pourquoi en tant qu'acteur du changement, nous aidons les organisations à saisir les opportunités d'un monde complexe en pleine mutation, à adopter des virages stratégiques pour répondre aux enjeux de ces nouvelles réalités. C'est ainsi que nous avons créé

KPMG Impact, notre offre de services pour favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise à impact, en conciliant bien commun et performance économique. Car nous sommes convaincus que l'avenir appartiendra à ceux qui sauront donner du sens à l'économie et contribuer positivement à l'intérêt général.

Plus que jamais, nous avons placé toutes nos initiatives sous le signe de la qualité, pour préserver, dans un avenir incertain, des relations de confiance auprès des parties prenantes et du public. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer en permanence nos systèmes de contrôle qualité et respecter, notamment, les exigences de la nouvelle norme de gestion de la qualité ISQM1, qui entre en vigueur en décembre 2022.

Nous recrutons les meilleurs talents et les formons en continu sur les normes comptables et d'audit et les enjeux économiques de leur secteur. Nous veillons à leur comportement professionnel en cultivant quotidiennement auprès d'eux nos valeurs d'éthique et d'intégrité.

Le réseau KPMG a mis en place le plus vaste programme d'investissement de son histoire, plus de 5 milliards d'euros dans les années à venir, dédiés au développement de nouvelles technologies dans les domaines tels que l'intelligence artificielle, la cyber sécurité ou l'analyse de données. En créant KPMG Clara, notre plateforme collaborative d'audit digital, nous avons réussi à révolutionner l'expérience audit. Grâce à l'automatisation intelligente de nos procédures d'audit, nous renforçons la robustesse de nos opinions et la prédictivité de nos analyses.

KPMG est également fortement engagé dans la prise en compte des enjeux humains, sociaux et environnementaux. De nouvelles exigences en matière de publication de données extra-financières apparaissent. Elles ont vocation à faire partie intégrante du reporting financier. Nous sommes pleinement engagés auprès de nos clients pour les accompagner dans cette démarche.

Enfin, nous œuvrons avec détermination depuis de nombreuses années à la construction d'une société plus solidaire, plus inclusive et plus responsable. La fondation d'entreprise KPMG France créée en 2007, notre expérience de plus de dix ans en mécénat de compétences, l'incroyable élan de solidarité dont ont fait preuve nos collaborateurs pendant les périodes de confinement et notre résolution à atteindre la neutralité carbone en 2030 témoignent de notre engagement sincère à transmettre aux générations futures un monde meilleur.

Par toutes nos actions et tous nos engagements, notre cabinet entend jouer, plus que jamais, son rôle de partenaire de confiance et d'acteur du changement au service de la communauté et de la croissance durable.



Jay Nirsimloo

Président du Directoire de KPMG S.A.

Membre du Global Board de KPMG International

Président de la Fondation KPMG France



François Bloch

Directeur Général KPMG S.A.



Pierre Planchon

Associé responsable de l'Audit et de la Qualité

1. Ce rapport est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n°537/2014 du 16 avril 2014 et de l'article R. 823-21 (Décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016) du code de commerce

Il concerne KPMG S.A. ainsi que les autres sociétés d'exercice professionnel filiales de KPMG S.A. en France (ci-après collectivement dénommées « le cabinet » ou « KPMG en France » ou « nous ») qui sont titulaires de mandats de commissaire aux comptes de personnes ou d'entités d'intérêt public, et dont la liste figure en annexe.



Qui
sommes-
nous ?

La pluridisciplinarité de nos expertises

Accompagner la performance et la transformation des entreprises dans toutes leurs dimensions. Offrir à nos clients la richesse et la diversité de nos expériences. Faire preuve de la plus haute exigence de qualité dans tous nos services.

Audit

Notre métier historique en pleine révolution pour améliorer la fiabilité de vos informations financières

Métier fondateur, l'Audit est au cœur de nos activités, impulsant une culture d'intégrité, d'indépendance et de prévention des risques dans tous nos services. Les progrès technologiques et l'explosion des volumes de données bouleversent les pratiques de l'Audit et des fonctions Finance. Grâce à nos talents, nous avons su accompagner ces mutations et faire bénéficier nos clients aujourd'hui des meilleures technologies en RPA, Blockchain ou Data Analytics. En 2017, premier des Big Four à basculer l'audit dans le cloud, le cabinet s'engage dans la dématérialisation avec sa plateforme KPMG Clara. Associant intelligence artificielle et intelligence humaine, nous assurons nos clients de la robustesse de nos opinions sur leur information financière et renforçons la qualité de nos analyses.

Conseil

L'accompagnement des entreprises dans leurs stratégies de croissance et de transformation

En alliant vision prospective et efficacité opérationnelle, nos équipes élaborent et mettent en œuvre des stratégies de croissance, de projets de transformation et de maîtrise des risques. Nous accompagnons le développement des grandes entreprises, des ETI et des organisations publiques. Nous agissons auprès de nos clients pour activer les leviers de performance de leur organisation, de leurs parties prenantes, de leurs collaborateurs et de la société. Nous aidons nos clients à adopter les meilleures technologies et à optimiser le pilotage de leurs activités pour répondre aux enjeux économiques, mais aussi sociétaux et environnementaux auxquels nous sommes profondément attachés. Nous nous différencions par notre attention particulière au capital humain, actif stratégique et moteur de la transformation de nos clients. À leur écoute, guidés par le sens, concentrés sur leurs résultats, nous les aidons à construire les nouveaux modèles, créateurs de valeur pour une économie durable.

Expertise Service Conseil aux entrepreneurs

La dynamique entrepreneuriale de l'offre Pulse

En 2020, KPMG renouvelle en profondeur ses métiers d'Expertise Comptable, de Gestion Sociale et de Conseil aux entrepreneurs avec le lancement de l'offre KPMG Pulse. Cette solution globale et modulable modifie la relation traditionnelle entre un comptable et son client. Elle conjugue l'implication d'un partenaire conseil investi au quotidien auprès de l'entrepreneur, la proximité géographique grâce à notre ancrage territorial et la connexion à de multiples services digitalisés. Pourquoi Pulse ? Parce que nous partageons l'aventure entrepreneuriale de nos clients, nous impulsions une dynamique de croissance, dans leur écosystème local, à leur rythme et selon leurs besoins.

Droit et Fiscalité

L'expertise juridique et fiscale de notre nouvelle entité KPMG Avocats

Créé en 2019, KPMG Avocats réunit déjà plus de 460 professionnels dans tous les domaines du droit des affaires et de la fiscalité pour optimiser la pérennité des activités de nos clients et favoriser la croissance. Face à l'accélération de l'évolution des business models, aux nouveaux rapports de force géopolitiques et à l'impact de la digitalisation, nous apportons aux services juridiques des entreprises toutes nos expertises pour relever ces défis. Investis dans notre ambition à construire un monde meilleur, nous nous impliquons dans un dialogue permanent et inclusif avec les autorités fiscales et nos clients, afin de définir une fiscalité plus responsable dans une société de plus en plus mondialisée et digitalisée.

Tiers de confiance depuis 150 ans

1870		Création par William Barclay Peat du cabinet d'expertise comptable éponyme en Grande-Bretagne
1897		James Marwick, s'associe à Mitchell pour créer aux USA le cabinet d'expertise comptable Marwick, Mitchell & Co
1917		Piet Klynveld fonde le cabinet d'expertise comptable Klynveld, Kraayenhof & Co. aux Pays-Bas
1922		Création de la société anonyme Fiduciaire de France
1979		Le Dr. Reinhard Goerdeler, longtemps à la tête de la Deutsche Treuhand-Gesellschaft, (DTG) fonde Klynveld Main Goerdeler
1986		Création de KPMG, nouveau réseau international d'audit et de conseil
2005		Le cabinet d'audit Salustro Reydel rejoint KPMG France
2017		Acquisition de Atford, cabinet de conseil en Stratégie Opérationnelle dans les secteurs industriels et techniques
2018		Acquisition des cabinets de conseil Mapp (intelligence économique), Carewan (transformation RH) et Eneis (secteur public)
2019		Lancement des activités de KPMG Avocats
2020		Lancement de KPMG Pulse et KPMG Impact

Le rayonnement de KPMG

La puissance de notre réseau international

KPMG favorise la coopération et la mutualisation sur tous les continents pour maintenir la confiance et garantir l'excellence et la qualité d'un service homogène.

KPMG est une structure internationale qui fédère des cabinets indépendants, spécialisés en Audit, Conseil, Droit et Fiscalité. Aujourd'hui présents dans 146 pays, nous comptons 227 000 professionnels à travers le monde.

La singularité de notre maillage territorial

KPMG en France réunit près de 10 000 professionnels dédiés à la performance économique et financière des institutions et des entreprises de toute taille, dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire grâce à ses 220 bureaux. KPMG est profondément engagé dans le développement du tissu économique français. Le cabinet contribue activement au dynamisme des régions et à la promotion de l'économie territoriale.



**Un réseau international
présent dans**

146 pays



**Nombre de collaborateurs
dans le monde**

227 000



**Nombre de bureaux
présents en France**

220



Nos talents en France

10 000

professionnels

Près de

7%

de la masse salariale
consacrés à la formation

57%

de femmes

9^e

employeur le plus attractif
pour les jeunes diplômés en écoles de commerce¹

492

associés

70

nationalités



La diversité de nos 70 000 clients en France²

100%

des groupes du CAC 40²

grâce à tous nos métiers d'Audit,
de Conseil, de Droit & Fiscalité

200

sociétés cotées ou Entités
d'Intérêt Public (EIP)

30%

des PME de plus de 50 salariés

47 000

petites entreprises, artisans,
commerçants et professions libérales

6 500

organismes de l'économie
sociale et solidaire

6 000

collectivités publiques



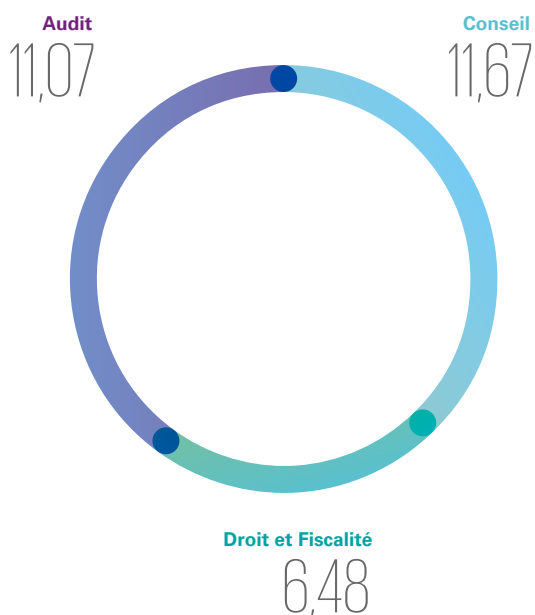
Pour vous accompagner sur tous les continents

Chiffre d'affaires de KPMG
dans le monde³:

29,22 Md\$

Chiffre d'affaires de KPMG
en France³ :

1,191 Md€



1. Selon le classement Universum 2020

2. Tous métiers confondus

3. Au 30 septembre 2020

2



Notre structure et notre gouvernance

Notre Structure

KPMG S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, régie par le Code de Commerce ainsi que par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expertise comptable et de commissaire aux comptes.

KPMG S.A. est contrôlée à plus de 98% par une société mère, KPMG Associés, dont plus de 80% des actions sont elles-mêmes détenues par des professionnels en exercice salariés de KPMG S.A. et le solde, par les descendants des familles fondatrices du cabinet. 99% de nos actionnaires sont français.



492

C'est le **nombre d'associés** que comptait KPMG S.A. au 30 septembre 2020.

KPMG S.A. regroupe les activités Audit, Conseil et Expertise Comptable. Elle a plusieurs filiales qui exercent dans ces métiers, ainsi qu'une filiale KPMG Avocats qui accompagne nos clients dans tous les domaines du droit des affaires et de la fiscalité. Depuis sa création, KPMG Avocats en France est, comme KPMG S.A., un membre du réseau KPMG International. Dans la suite de ce rapport, nous désignerons les entités françaises de KPMG par « KPMG en France » ou « le cabinet » ou « nous », et utiliserons KPMG pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres du réseau KPMG International sous la direction de KPMG International Limited.

Le réseau KPMG International

KPMG S.A. est membre du réseau KPMG International, qui exerce dans 146 pays dans le monde. Juridiquement distincts et indépendants les uns des autres, les cabinets membres sont affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« *private company limited by guarantee* »). Cette structure confère à chaque pays un pouvoir de décision et une responsabilité pleine et entière. Chaque firme s'acquiesce d'une redevance à KPMG International Limited. Celle-ci permet de financer les investissements technologiques, la gestion des talents, la capacité d'innovation et l'organisation d'un corps de contrôleurs indépendants (Quality Performance Core Team).

Les cabinets membres s'engagent à respecter les valeurs communes de KPMG.

Les services sont fournis aux clients par les cabinets membres. Tous les cabinets membres se sont engagés à respecter des politiques communes pour les prestations de services aux clients et à maintenir les niveaux les plus élevés d'indépendance et d'intégrité. Des contrôles sont régulièrement réalisés afin de s'assurer du respect de ces politiques et engagements par les cabinets membres. Les procédures et les outils du réseau sont complétés par chacun des cabinets membres afin d'être en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires spécifiques en vigueur dans leurs pays respectifs.

La liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen se trouve en annexe 2.

KPMG est la marque déposée par KPMG International. Il s'agit du nom sous lequel les membres du réseau sont généralement connus. Les droits d'utilisation du nom KPMG font l'objet d'un accord avec KPMG International Limited.

Cet accord contient également l'obligation des membres du réseau KPMG de se conformer aux politiques, procédures et réglementations de KPMG International, y compris les normes de qualité. Cela implique de bénéficier d'une structure d'actionariat solide ayant la capacité d'adopter des stratégies globales, de partager des ressources, de servir des clients multinationaux, de gérer les risques et de mettre en place des méthodologies et des outils globaux.

Chaque membre du réseau assume la responsabilité de sa gestion et la qualité de son travail.

La gouvernance de KPMG International

Les organes clés de gouvernance et de direction de KPMG International sont le *Global Council*, le *Global Board*, et la *Global Management Team*. Des informations détaillées sur la structure de direction de KPMG International se trouvent dans le [2020 KPMG International Transparency Report](#)¹.

1. <https://assets.kpmg/content/dam/kpmg/xx/pdf/2020/12/transparency-report-2020.pdf>

Notre Gouvernance

Le Directoire

Le Directoire exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de commerce et aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Il administre et dirige la société sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Les mandats des membres du Directoire sont d'une durée de quatre ans, les mandats de l'actuel Directoire se terminent en avril 2021.

Le Directoire est composé comme suit :

- Jay Nirsimloo, Président du Directoire,
- François Bloch, Directeur général.

Jay Nirsimloo et François Bloch sont experts-comptables et commissaires aux comptes.

Conformément aux statuts et au calendrier de renouvellement régulier des organes de gouvernance de KPMG en France, l'actuel Directoire poursuit sa mission jusqu'au 30 avril 2021. Une nouvelle équipe dirigeante va prendre ces fonctions à compter du 1^{er} mai 2021.

Le Directoire est assisté par un Comité exécutif qui, outre les deux personnes

précédemment désignées, se compose de huit autres membres. Il a pour mission de mettre en œuvre les objectifs stratégiques du cabinet : le développement des marchés, des talents, des solutions pluridisciplinaires et l'efficacité opérationnelle. Le Comité exécutif se compose des représentants des différents métiers de KPMG en France, dont l'Associé Responsable de l'Audit et de la Qualité, Pierre Planchon.

Le Comité exécutif s'est réuni au minimum une fois par semaine pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2020.



Directoire et Comité Exécutif

1. *Jay Nirsimloo, Président du Directoire de KPMG S.A., Membre du Global Board de KPMG International, Président de la Fondation KPMG France*

2. *François Bloch, Directeur Général de KPMG S.A.*

3. *Laurent Geoffroy, Directeur des Ressources Humaines*

4. *Marie Guillemot, en charge du développement des Grands Comptes et des Secteurs ; Marie Guillemot sera la nouvelle Présidente du Directoire à partir du 1^{er} mai 2021.*

5. *Jérôme Kieffer, en charge des activités Expertise-Comptable Conseil ; Jérôme Kieffer est nommé Directeur Général à partir du 1^{er} mai 2021.*

6. *Mustapha Oussedrat, Président de KPMG Avocats*

7. *Patrick Planche, Directeur Financier*

8. *Pierre Planchon, en charge de l'Audit et de la Qualité*

9. *Axel Rebaudières, en charge des activités Deal Advisory ; Axel Rebaudières est nommé Directeur Général à partir du 1^{er} mai 2021.*

10. *Nicolas Richard, en charge des activités Consulting*



Le Conseil de surveillance et ses comités

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance dispose d'un pouvoir de contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil de surveillance pour des mandats de trois ans. Ceux-ci sont actuellement au nombre de douze. Veuillez trouver la liste des membres du Conseil de surveillance dans l'annexe 4.

Le 12 décembre 2019 un nouveau Conseil de surveillance a été élu. Il est présidé par Wilfrid Lauriano do Rego et la vice-présidente est Béatrice Charlas, tous deux experts-comptables et commissaires aux comptes.

En 2019, le Conseil de surveillance comptait un membre représentant les salariés. A partir de décembre 2020, le conseil de surveillance contient deux membres représentant les salariés en application de l'article L225-79.2 du Code de Commerce.

Le Conseil de surveillance dispose en son sein de comités. Ceux-ci sont chargés de préparer ses travaux et de formuler des avis et recommandations dans leurs domaines d'intervention respectifs :

- Comité d'audit,
- Comité d'éthique et de déontologie,
- Comité des rémunérations.

Les autres entités d'exercice professionnel du cabinet, filiales à 100 % ou à un taux proche de 100 % de KPMG S.A. directement ou indirectement, disposent d'un dispositif de gouvernance correspondant à leur forme juridique.

Le Conseil de surveillance s'est réuni 6 fois pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2020.

Comité d'audit

Le Comité d'audit, prépare les travaux du Conseil de surveillance dans les domaines suivants :

- les comptes,
- le budget,
- le contrôle interne,
- le contrôle externe.

Le Comité d'audit comprend 5 membres et s'est réuni 5 fois pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2020.

Comité d'éthique et de déontologie

Le Comité d'éthique et de déontologie est chargé de promouvoir les règles d'éthique du cabinet et de veiller à leur strict respect.

A ce titre, lui sont soumises, pour avis et décision, toutes les situations, individuelles et collectives, de manquements à ces règles. Il est également chargé d'étudier les processus de prévention, maîtrise et gestion des risques professionnels liés à l'éthique et à la déontologie, susceptibles de résulter des missions réalisées par le cabinet et ses filiales et sous-filiales.

Le Comité d'éthique et de déontologie comprend 4 membres et s'est réuni deux fois pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2020.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations fixe les modalités et les montants des rémunérations versées aux membres du Directoire.

Le Comité des rémunérations comprend 2 membres et s'est réuni une fois pendant l'exercice écoulé au 30 septembre 2020.

3.



Notre culture et nos valeurs

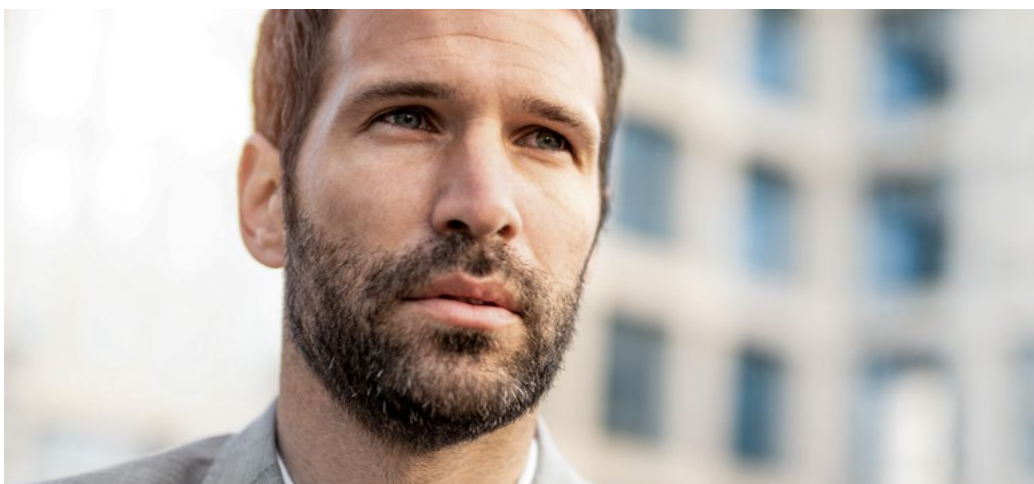
Notre raison d'être

Être acteur de confiance, passionné et humainement responsable et, ensemble, faire émerger et grandir les leaders de demain.

Des valeurs
claires
et un solide
code
de conduite

Nos valeurs

Nos valeurs représentent ce en quoi nous croyons, et ce qui importe pour nous en tant que personne morale. Elles orientent notre conduite, jour après jour, guident nos actes et nos décisions, mais aussi notre manière de travailler, en interne et avec nos clients et toutes nos parties prenantes. Elles guident les pratiques de nos professionnels, partout dans le monde. Elles fondent la culture du cabinet, ouverte, responsable et inclusive.



INTEGRITY

Nous faisons ce qui est juste

Être intègre, c'est être honnête, juste et fidèle à nos engagements, cohérent dans nos actes et nos décisions, à la fois en interne et en dehors du travail. Nous assumons nos responsabilités et répondons de notre conduite quotidienne. Nous respectons en permanence les normes morales et éthiques les plus strictes, même sous pression. Nous tenons nos promesses et montrons aux autres l'exemple à suivre.

EXCELLENCE

Nous ne cessons jamais d'apprendre, et de nous améliorer

Viser l'excellence, c'est fournir sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus strictes. Pour y parvenir, nous faisons preuve de curiosité et nous nous engageons personnellement à nous former. Nous cherchons constamment à améliorer notre pratique grâce aux informations et aux observations recueillies, nous sommes ouverts aux nouveaux défis et attentifs aux commentaires car c'est ainsi que nous nous perfectionnons et que nous nous améliorons.

COURAGE

Nous pensons et agissons avec audace

Être courageux, c'est être ouvert aux nouvelles idées et être conscient des limites de nos propres connaissances et expériences. C'est faire preuve d'esprit critique et poser des questions au moindre doute. Nous prenons la parole lorsque nous constatons ce qui nous semble être une irrégularité, et nous soutenons ceux qui ont le courage de s'exprimer. Être courageux, c'est oser sortir de sa zone de confort.

TOGETHER

Nous nous respectons les uns les autres et nous puisons notre force dans nos différences

Nous travaillons mieux lorsque nous travaillons ensemble : en équipe, entre équipes et en travaillant avec d'autres personnes en dehors de notre organisation. Travailler ensemble est crucial car la collaboration influe sur les opinions et stimule la créativité. Nous accueillons des personnes d'horizons divers, aux parcours, aux compétences et aux expériences personnelles variés et nous veillons à la représentation de la diversité. Nous sommes attentifs aux autres et les traitons avec considération. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

FOR BETTER

Nos décisions d'aujourd'hui engagent nos actes de demain

Pour le meilleur, c'est adopter une vision à long terme, même dans nos choix quotidiens, car nous aspirons à bâtir un KPMG plus fort pour l'avenir. Nous ne perdons jamais de vue notre mission primordiale, qui est de renforcer la confiance dans les marchés de capitaux et dans l'économie. Nous sommes porteurs d'un changement durable et positif au sein de nos communautés locales et de la société au sens large, et nous cherchons à rendre le monde meilleur.

Nos valeurs sont le fondement de tout ce que nous entreprenons et sont au coeur de chacun de nos actes.

Code de conduite de KPMG

KPMG en France a adopté le Code de conduite mondial de KPMG, comme tous les autres membres du réseau. Ce Code reflète l'engagement du cabinet en matière de déontologie et d'intégrité. Il est basé sur les valeurs de KPMG et détaille les principes de comportement éthique

attendus de tous les associés et de tout le personnel. A cet effet, les professionnels du cabinet suivent une formation déontologique annuelle sur les différents sujets relevant du Code de conduite et attestent, chaque année, qu'ils se comportent conformément au code.

Le Code de conduite exige des associés et de l'ensemble du personnel du cabinet de respecter les règles suivantes :



Agir dans le respect des lois, des réglementations et normes applicables, ainsi qu'avec les règles de KPMG France



Respecter la confidentialité des données de nos clients, respecter la vie privée de chacun et protéger les données personnelles



Travailler avec des clients et des partenaires appropriés, qui respectent nos valeurs



Assurer une concurrence loyale



Miser sur la qualité



Aider nos collaborateurs à être exceptionnels



Préserver notre objectivité et notre indépendance en toutes circonstances



Être une entreprise socialement responsable



Ne pas tolérer les infractions à la loi ou les manquements à l'éthique, que ce soit de la part du personnel de KPMG en France, de nos clients ou de nos fournisseurs ou des agents publics avec lesquels nous sommes en relation



Gagner la confiance du public en général

Chaque individu est invité à signaler toute activité qui pourrait être considérée comme illégale ou en violation de nos valeurs, de nos politiques, des lois, des règlements ou des normes professionnelles en vigueur.

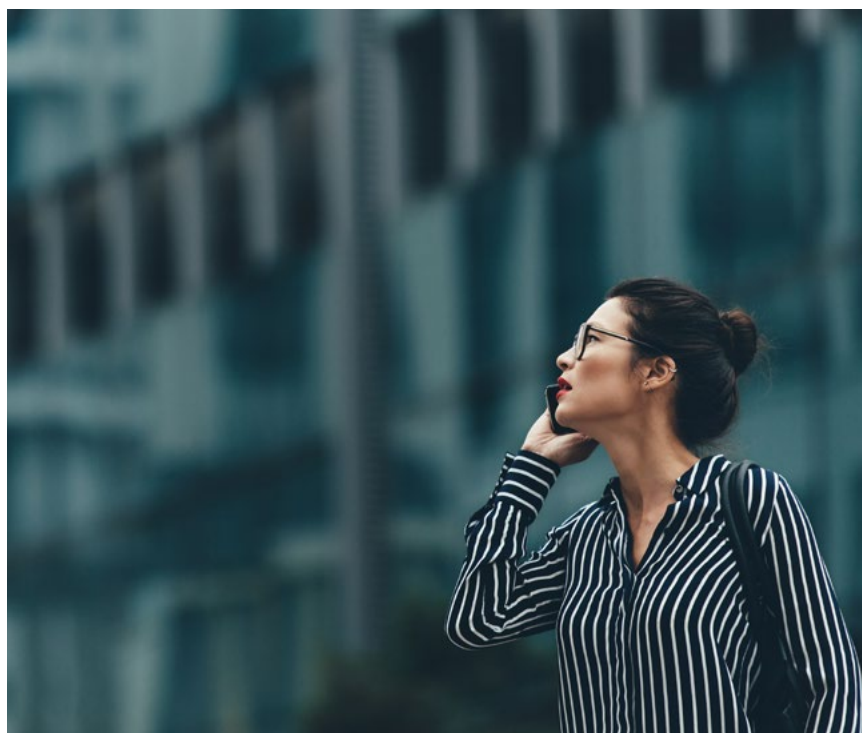
Plusieurs procédures et canaux de communication sont établis afin que nos employés puissent signaler les éventuelles difficultés en matière d'éthique et de qualité. Les mesures de répression sont interdites contre toute personne qui rapporterait des faits suspects de bonne foi.

KPMG International a mis en place une hotline, service en ligne à l'attention de tous les associés, employés, clients ou tout autre tiers destiné à signaler de façon confidentielle leurs inquiétudes face à certaines activités que pourraient exercer KPMG International, un pays membre du réseau ou un membre du personnel.

En complément de cette hotline, KPMG en France a mis en place un système confidentiel d'alerte éthique. Les collaborateurs ont ainsi la possibilité de signaler leurs préoccupations ou leurs soupçons quant à d'éventuels manquements en matière de comptabilité, de contrôle interne, d'audit, de délit bancaire et financier, de corruption, de blanchiment d'argent, de violations des lois, des normes professionnelles ou éthiques, de politiques internes de KPMG. Cette hotline est un gage supplémentaire d'une conduite professionnelle respectueuse des principes d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance.

Chez KPMG en France, nous surveillons régulièrement que notre quotidien respecte les valeurs KPMG à l'aide de l'enquête interne annuelle, le *Global People Survey*.

Plusieurs procédures et canaux de communication sont établis afin que nos employés puissent signaler les éventuelles difficultés en matière d'éthique et de qualité.



Indépendance, intégrité, éthique et objectivité

NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE D'INDÉPENDANCE

L'indépendance de l'auditeur est le pilier de notre profession. Elle est fondamentale pour conserver la confiance du public.

Nous nous engageons à exercer notre profession dans le respect des principes fondamentaux d'éthique professionnelle du réseau KPMG : **intégrité, objectivité et indépendance.**

Afin de s'assurer que tous nos professionnels se conforment aux exigences les plus strictes en matière d'indépendance, KPMG International a mis en place des politiques et des procédures détaillées, intégrant les exigences du Code d'Éthique de l'*International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA)*. Elles sont décrites dans le *Global Quality & Risk Management Manual* de KPMG, qui s'applique à tous les membres du réseau. Des outils automatisés sont mis à disposition afin de faciliter le respect de ces exigences.

KPMG en France a complété ces politiques afin d'assurer le respect du Code de commerce et du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nos politiques et procédures couvrent des domaines tels que l'indépendance personnelle, l'indépendance professionnelle à l'égard des futures entités auditées, les relations post-emploi, les relations

financières, l'approbation des services non-audit et la rotation des associés.

L'*Ethics and Independence Partner* de KPMG en France est responsable de mettre en œuvre et contrôler les politiques et procédures en matière d'éthique et d'indépendance au sein du cabinet, en particulier de :

- répondre aux questions relatives à la compréhension et à l'application des règles en matière d'indépendance,
- superviser les procédures liées à l'évaluation de l'indépendance pour les clients et prospects,
- concevoir et animer des formations,
- vérifier la conformité aux politiques,
- mettre en œuvre des procédures pour traiter les cas de non-conformité,
- superviser les procédures disciplinaires en matière d'éthique et indépendance.

L'*Ethics and Independence Partner* de KPMG en France est en contact permanent avec le *Global Independence Group* de KPMG International.

Tout membre du personnel de KPMG en France qui constate ou suspecte une infraction à nos règles en matière d'indépendance doit informer immédiatement l'*Ethics and Independence Partner*. Toute violation significative des règles d'indépendance doit être signalée à la direction de KPMG en France, dès que possible.

FORMATION ET DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE

Tous nos associés et collaborateurs doivent suivre une formation sur l'indépendance et l'intégrité au moment de leur arrivée au cabinet, puis annuellement tout au long de leur carrière chez KPMG en France.

A leur arrivée, ils s'engagent à respecter les règles et les procédures du cabinet. Et une fois par an, l'ensemble du personnel confirme dans l'« Engagement Annuel » à se conformer aux règles d'indépendance, de confidentialité et de sécurité des moyens informatiques qui leur sont applicables.

INDÉPENDANCE FINANCIÈRE DE KPMG EN FRANCE

Dans le strict respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, le cabinet ne peut pas détenir d'intérêts financiers auprès d'une entité auditée, ses entités liées, son management ou sa gouvernance, ni avoir de relations financières interdites avec ses clients.

Toutes les relations financières ainsi que les relations d'affaires avec des entités auditées par KPMG sont soumises à un strict examen, qui permet de s'assurer de leur conformité avec les procédures du réseau KPMG et avec les réglementations applicables.

Chaque année, KPMG en France vérifie de nouveau cette conformité dans le cadre du **Risk Compliance Program**.



INDÉPENDANCE PERSONNELLE

La politique de KPMG International exige que le cabinet et les professionnels de KPMG ne doivent pas avoir de liens personnels, financiers ou professionnels avec la société cliente, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires.

Afin d'assurer le respect des règles françaises et internationales relatives à l'indépendance en matière de placements, le réseau KPMG a mis en place le système KICS (KPMG Independence Compliance System), un outil informatisé permettant de recenser les placements financiers détenus par les associés et les collaborateurs ayant un rôle d'encadrement (le « *Management Group* »).

KICS facilite la surveillance, en repérant et signalant les placements interdits.

Des « audits de conformité » sont effectués annuellement, afin de s'assurer de la conformité des déclarations des associés et collaborateurs avec nos exigences en matière d'indépendance personnelle. En 2020, 130 professionnels de KPMG en France ont fait l'objet d'un tel audit.

INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE À L'ÉGARD DES FUTURS CLIENTS AUDIT

Avant d'accepter un nouveau client audit, nous nous assurons qu'il n'existe pas de menace à notre indépendance à l'égard de la future entité auditée et déterminons, si nécessaire, les mesures de sauvegarde à mettre en place.

Pour les *Entités d'Intérêt Public (EIP)*, l'outil *KPMG Independence Checkpoint* automatise et standardise le processus de vérification de l'indépendance, permettant ainsi de répondre à un nombre croissant d'appels d'offres, dans le contexte de la rotation obligatoire des firmes dans les pays de l'Union Européenne.

SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES

KPMG en France applique des règles strictes dans le processus d'acceptation des services autres que l'audit rendus aux entités auditées par KPMG. Nous nous appuyons sur notre système Sentinel, qui a été déployé au sein de notre réseau international et est reconnu par la plupart des régulateurs au niveau mondial.

Pour chaque mission envisagée, une demande est soumise dans Sentinel. L'associé en charge du client audit concerné peut approuver ou refuser la demande après avoir analysé sa compatibilité avec l'audit.

RÉSOLUTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

KPMG en France veille à ce que notre indépendance ne soit pas compromise par une situation de conflit d'intérêt. L'analyse des risques de conflits d'intérêts repose également sur l'outil Sentinel.

RESPECT DES LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le respect des lois, réglementations et normes est un élément clé chez KPMG en France. Nous pratiquons en particulier une tolérance zéro à l'égard de la corruption.

Nous interdisons la participation à tout type de corruption. Nous ne tolérons pas davantage la corruption par des tiers, y compris par nos clients, fournisseurs ou agents publics.

ROTATION DES ASSOCIÉS ET DU CABINET

Rotation des Associés et Actionnaires signataires

Les politiques de rotation de KPMG en France sont conformes aux exigences du Code de déontologie de l'IESBA, aux règles américaines de la SEC, quand elles sont applicables, et aux obligations définies par la loi française.

La législation française prévoit, qu'un signataire d'une EIP, d'une filiale importante d'une EIP ou de certaines entités faisant Appel Public à la Générosité, ne peut remplir ce rôle durant plus de six exercices consécutifs dans la limite de sept années.

Il ne peut à nouveau participer à une mission de contrôle légal des comptes de ces entités avant l'expiration d'un délai de trois ans.

En France, le département *Risk Management*, supervise la rotation des signataires et des *Engagement Quality Control Reviewer (EQCR)* et organise des comités de rotation afin de permettre l'affectation des signataires ayant les compétences et expériences nécessaires pour fournir un audit de qualité à nos clients.

Rotation du cabinet

KPMG en France applique les dispositions de l'article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des firmes pour les mandats EIP.



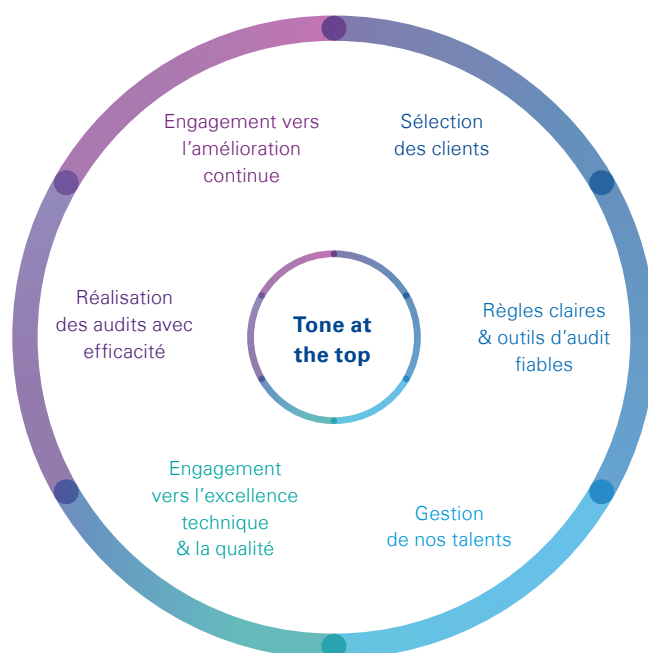
La qualité
au cœur
de notre
activité

Un système de contrôle qualité rigoureux

Pour que toutes les parties prenantes puissent s'appuyer sur une information financière et extra-financière sincère et des analyses robustes, KPMG s'engage vis-à-vis de ses clients, des marchés financiers, des investisseurs, des régulateurs et du grand public.

La qualité de nos audits est notre priorité et est au cœur de cet engagement. Afin d'assurer un très haut niveau de qualité, KPMG en France a mis en place un système de contrôle qualité rigoureux, qui est basé sur nos valeurs : l'*Audit Quality Framework*. Il s'agit d'un cadre pertinent pour la qualité de nos audits et se compose de 7 facteurs clés, qui créent les conditions d'un cercle vertueux. Chaque facteur est destiné à renforcer les autres. Ils sont décrits plus en détail dans les sections suivantes du présent rapport.

Notre *Audit Quality Framework* est basé sur le *Code of Ethics for Professional Accountants*, publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA)* et sur les *International Standards on Quality Control (ISQC 1)*, publié par l'*International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB)*.



ISQC1 est la norme internationale existante sur le contrôle de la qualité. Elle sera remplacée par la nouvelle norme internationale sur la gestion de la qualité (*International Standard on Quality Management 1* ou ISQM1), finalisée par l'IAASB en septembre 2020.

La norme ISQM1 traite de la responsabilité du cabinet en matière de qualité, grâce à un système de gestion de la qualité. Elle énonce une approche plus proactive et axée sur les risques. Elle demande au cabinet de concevoir, mettre en œuvre et faire fonctionner un système de gestion de la qualité ou *System of Quality Management (SoQM)*. L'évaluation annuelle du SoQM vise à donner une assurance raisonnable que le cabinet remplit ses objectifs en matière de qualité. Ce système aide les équipes à respecter les normes de qualité dans la réalisation des missions. La norme demande l'application du Leadership et insiste sur l'importance de la culture. Elle requiert explicitement que le cabinet démontre un engagement en matière de qualité au travers de sa culture et que ce même engagement soit décliné dans tout le cabinet. Le réseau KPMG, à travers son programme *Global Audit Quality Transformation*, fixe des exigences concernant le SoQM des cabinets membres du réseau, afin d'assurer une harmonisation globale des systèmes, gage de qualité et d'exécution homogène des missions.

Tous les cabinets d'audit du réseau KPMG devront être en conformité pour l'entrée en vigueur de la norme en décembre 2022. Pour être prêt, KPMG en France a déjà commencé à actualiser son *Audit Quality Framework* afin de mieux décrire la manière dont nous assurons la qualité de nos missions et la manière dont chacun chez KPMG contribue à leur réalisation.

L'*Audit Quality Framework* permet à KPMG en France de répondre aux attentes de nos clients et de nos régulateurs. Il intègre les règles et normes émises d'une part par les organismes de normalisation et de supervision de nos métiers à savoir, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), l'*International Federation of Accountants (IFAC)* et d'autre part par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et le *Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB)*.

L'*Audit Quality Framework* permet également d'être en conformité avec les règles de l'*American Institute of Certified Public Accountants (AICPA)*, la loi Sarbanes-Oxley de 2002, les règles de la SEC, et les dispositions de la loi Dodd-Frank.

Tone at the top

Pour KPMG International ainsi que pour chaque membre du réseau, notre engagement est axé vers la qualité et l'excellence professionnelle. Notre culture est basée sur la qualité, l'intégrité et l'éthique, qui sont essentielles pour un cabinet qui effectue des audits et d'autres services sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.

Tone at the top est au cœur de notre *Audit Quality Framework*. Cela signifie que la gouvernance de KPMG en France démontre son engagement à l'égard de la qualité, de l'éthique et de l'intégrité et communique son engagement à ses clients, aux parties prenantes et à la société afin de gagner la confiance du public.

Une gouvernance au service de la qualité

KPMG en France prouve au quotidien son engagement pour la qualité, l'éthique et l'intégrité par ses actions et ses communications auprès de ses clients, des parties prenantes et du grand public. Notre gouvernance, en donnant le *Tone at the top* et guidée par le devoir d'exemplarité, s'investit sans faille à garantir cette excellence professionnelle.

Les personnes suivantes sont responsables de la qualité et de la gestion des risques :

Le Président du directoire de KPMG S.A.

En conformité avec les principes d'ISQC1, le Président du directoire de KPMG S.A., Jay Nirsimloo, a la responsabilité ultime de notre système de contrôle de qualité.

Le Risk Management Partner

Le Risk Management Partner est responsable de notre système de contrôle de qualité, de la gestion des risques et de la conformité aux règles et procédures. Il est soutenu par une équipe d'associés et d'autres professionnels des différents métiers, y compris un *Risk Management Partner Audit*.

KPMG en France a nommé un associé en charge de l'Éthique et Indépendance (*Ethics and Independence Partner, E&IP*) responsable des politiques et procédures de KPMG en France en matière d'éthique et indépendance.

Le Leadership Audit

KPMG en France a désigné un associé en charge de l'audit et de la qualité. Il est responsable de maintenir la qualité de l'audit. Cela comprend :

- donner le bon *Tone at the top* en faisant preuve d'un engagement indéfectible à l'égard de l'excellence professionnelle la plus élevée, y compris l'esprit critique, l'objectivité et l'indépendance,
- développer et mettre en place des stratégies de maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires pour les associés et les collaborateurs afin d'accomplir leurs responsabilités professionnelles,
- collaborer avec le *Risk Management Partner Audit* afin de surveiller et aborder les enjeux de la qualité d'audit et du risque.

L'associé en charge de l'audit et de la qualité est entouré d'une équipe d'associés qui constitue le *Leadership Audit*. Le *Risk Management Partner Audit* fait partie du *Leadership Audit* et est en charge de la coordination des actions Qualité du *Risk Management* : Qualité, Audit Solutions, Formation et PPG (Professional Practice Group).

Qu'est-ce que la qualité de l'audit ?

La qualité de l'audit est essentielle au maintien de la confiance du public et constitue le pilier sur lequel repose notre réputation professionnelle. Pour réaliser les audits de qualité, nous exécutons nos travaux avec constance, conformément aux exigences réglementaires, dans le respect des normes professionnelles applicables. Nous appliquons la méthodologie développée par KPMG International, adaptée pour tenir compte des spécificités françaises, et nous effectuons nos travaux avec objectivité, indépendance, éthique et intégrité.

Audit Quality Unit

La qualité de l'audit est au cœur de notre métier et elle constitue un élément fondamental de la confiance du public dans la réputation professionnelle de notre cabinet. Afin d'accompagner les équipes dans la conduite des missions d'audit, la direction du cabinet a mis en place une équipe dédiée, l'*Audit Quality Unit*, composée de directeurs et senior managers.

Ses activités, menées en étroite collaboration avec les départements *Risk Management*, *Professional Practice Group* et l'équipe Méthodologie et Outils d'audit, sont déclinées comme suit :

- accompagnement des équipes d'audit de la mise en place de l'approche d'audit à la finalisation des travaux,
- analyse des déficiences relevées, identification des axes d'améliorations, mise en place d'un plan de remédiation avec les équipes et vérification de la bonne mise en œuvre,
- mise en place des actions de coaching suite à une inspection du régulateur ou à un contrôle interne à KPMG de la qualité de l'audit,
- mise en place d'actions de coaching à la demande d'équipes d'audit sur des sujets spécifiques,
- vérification de la qualité des travaux pour des dossiers considérés comme à risque élevé,
- participation à la rédaction de guides et outils visant à améliorer la qualité des travaux d'audit.

Sélection des clients

La mise en place de procédures rigoureuses d'acceptation et de maintien des clients est un facteur déterminant pour fournir des prestations et des services de haute qualité. Nos systèmes et procédures d'acceptation et de maintien permettent d'identifier et d'évaluer tout risque potentiel avant d'accepter ou de poursuivre une mission avec un client.

Notre processus d'acceptation et de maintien des clients est coordonné dans notre outil interne CEAC (*Client and Engagement Acceptance and Continuation*). Le CEAC permet à nos équipes de respecter nos règles d'indépendance, d'identifier et de documenter les facteurs de risques et de faciliter l'évaluation du client et de la mission.

Procédure d'acceptation

Evaluation du client

L'un des outils les plus efficaces de maîtrise de notre risque professionnel est la sélection rigoureuse des clients que nous souhaitons servir.

Avant d'accepter un client, une évaluation est effectuée par l'associé en charge de ce prospect. Elle consiste à obtenir suffisamment d'informations sur l'entité, sa réputation, son activité, son management et ses bénéficiaires effectifs, pour effectuer une analyse approfondie et être en mesure de prendre une décision d'acceptation ou de refus.

Conformément à la législation française (Loi Sapin 2, Norme sur la lutte contre le blanchiment), l'évaluation prend en considération le risque de corruption ainsi que le risque de blanchiment.

Evaluation d'une mission

Toute nouvelle mission fait l'objet d'une évaluation dans notre outil CEAC afin d'identifier des risques potentiels. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte, incluant le respect de nos règles d'indépendance, la gestion des conflits d'intérêts potentiels, la destination et l'utilisation de notre rapport, la perception publique, la compétence du management du client, la compétence et l'expérience de l'équipe prévue pour la mission etc.

Selon le niveau de risque du prospect et de la mission, des mesures de sauvegarde peuvent être mises en place afin d'atténuer les risques identifiés. Tout problème éventuel d'indépendance ou de conflit d'intérêt doit être documenté et résolu avant l'acceptation de la mission.

Procédure de maintien

Tout client d'audit et toute mission d'audit fait l'objet d'une réévaluation dès qu'il y a un indicateur pour un changement du niveau de risque, mais au minimum une fois par an.

La réévaluation du risque a vocation à donner un avis sur la possibilité de continuer à fournir nos services. La vérification porte sur l'absence d'évènement qui pourrait remettre en cause notre indépendance ou pourraient affecter la réputation de KPMG.

Le signataire en charge de la mission doit notamment considérer les évolutions majeures intervenues dans l'activité, la structure de l'actionnariat ou la situation financière du client, les problèmes susceptibles de conduire à l'impossibilité de poursuivre notre mission ainsi que l'impact de la crise sanitaire du COVID 19 sur le risque sur la continuité d'exploitation. En cas de risque élevé, un EOQR (*Engagement Quality Control Reviewer*) est désigné.

Démission

KPMG en France se conforme à l'article 28 du Code de déontologie qui régit la démission du commissaire aux comptes. Le Risk Management Audit de KPMG accompagne les signataires dans les démarches de la démission afin d'assurer la correcte application du Code de déontologie.

En cas de démission d'un mandat de commissariat aux comptes, l'associé signataire informe également les autorités appropriées (H3C et AMF/ACPR, le cas échéant).



Règles claires et outils d'audit fiables

Tous les professionnels de KPMG en France sont tenus de respecter les politiques et procédures de KPMG qui intègrent les exigences des normes comptables, d'audit, d'éthique et de contrôle qualité, ainsi que les lois et réglementations applicables en France. A cet effet, une série d'outils internes et de documentation et guides sont mis à leur disposition.

Nos exigences pour une mission d'audit de qualité sont :

- l'implication du signataire et du manager tout au long de la mission,
- l'affectation des ressources appropriées et l'implication de spécialistes,
- le suivi des formations techniques et sectorielles,
- l'évaluation critique de tous les éléments probants recueillis au cours de l'audit, en exerçant le jugement professionnel,
- l'accompagnement, la supervision et la revue des travaux de l'équipe en charge de la gestion et de la documentation de l'audit.

MÉTHODOLOGIE ET OUTILS D'AUDIT HOMOGENES

La méthodologie d'audit de KPMG, développée par le *KPMG Global Solutions Group (KGSG)* se fonde sur les prescriptions définies dans les Normes Internationales d'Audit (ISA) ainsi que dans les normes du PCAOB et de l'AICPA. Elle est décrite dans le *KPMG Audit Manual (KAM)* et comprend des exigences supplémentaires qui vont au-delà des normes ISA, afin d'élargir la qualité de nos audits. KPMG en France a ajouté des exigences locales afin de respecter les normes et la réglementation française.

La méthodologie met l'accent sur l'application du scepticisme professionnel dans l'exécution des procédures d'audit et exige le respect des exigences éthiques pertinentes, y compris l'indépendance.

Régulièrement, la méthodologie d'audit, la documentation et les outils sont revus et améliorés afin d'être conformes avec les normes, d'être adaptés aux domaines d'activité d'audit émergents et de répondre aux résultats des contrôles qualité (internes et externes). Les sujets clés incluent l'identification, l'évaluation et la couverture des risques, les estimations comptables, les audits de groupe et l'échantillonnage d'audit.

Le manuel KAM contient des exemples et des conseils concernant, entre autres, les procédures visant à identifier et évaluer le risque d'anomalies

significatives, ainsi que des procédures permettant de répondre à ces risques évalués.

Le dossier d'audit de KPMG se matérialise dans eAudit, dont la démarche est structurée par « activité ». eAudit permet aux professionnels de réaliser des audits homogènes et de haute qualité. eAudit intègre la méthodologie d'audit de KPMG, la documentation ainsi que les outils nécessaires pour accomplir et documenter les travaux d'audit effectués.

eAudit peut être adapté aux circonstances particulières des mandats, en fonction de la nature de l'entité à auditer et conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables. Il fournit un accès direct à nos normes professionnelles, aux diligences à mettre en œuvre et aux modèles de documentation.

Des investissements significatifs sont en cours pour réviser et améliorer notre démarche d'audit. D'ici 2023, l'outil eAudit sera progressivement remplacé par *KPMG Clara Workflow (KCW)* et le *KPMG Audit Manual (KAM)* sera remplacé par le *KPMG Audit Execution Guide (KAEG)*. En 2020, environ 250 dossiers d'audit de KPMG en France ont été exécutés selon les principes du *KPMG Audit Exécution Guide (KAEG)*.

KPMG Clara

réinvente l'expérience d'audit

Dans un environnement économique mondial en perpétuelle évolution, les technologies et les données redessinent la façon dont les entreprises et leurs organes de gouvernance dirigent et contrôlent leurs activités.

En combinant la puissance des outils d'analyse de données, le potentiel des technologies innovantes et une méthodologie d'audit propre à KPMG, nous avons conçu KPMG Clara, notre nouvelle plateforme d'audit digital : automatisée, agile, intelligente et évolutive.

KPMG Clara transforme notre audit, pour plus de performance, de valeur et d'interaction en temps réel, faisant une différence majeure sur cinq composantes essentielles de notre approche d'audit :

■ COLLABORER

La confiance est le fondement de la relation avec nos clients : le partage d'information au bon moment et une communication transparente sont essentiels pour assurer un audit sans surprise. Notre plateforme de collaboration, déployée dans tout le réseau KPMG, constitue un vecteur unique d'échange d'informations en continu, incluant le suivi en temps réel des éventuels points d'audit et nos présentations D&A.

■ COORDONNER

Afin d'assurer une démarche d'audit robuste et efficace pour les Groupes complexes opérant à l'international, nous avons développé le Cube KPMG. Cette solution, unique parmi les cabinets d'audit, cartographie l'organisation et les processus de nos clients puis affecte les procédures d'audit à nos équipes partout dans le monde. Tout ce qui peut être centralisé et automatisé est ainsi réalisé une seule fois.

■ CRÉER DE LA VALEUR

L'utilisation des technologies telles que D&A, robotisation et intelligence artificielle permet à nos professionnels de délivrer un audit plus pertinent focalisé sur l'exploitation des données. Elles bénéficient non seulement à la qualité, mais apportent également un éclairage nouveau sur les zones de risques et les exceptions. Un exemple ? Le Process Analytics KPMG facilite l'évaluation de la conformité et de l'efficacité des processus métier, et met en évidence les zones d'amélioration en les quantifiant.

■ MAÎTRISER LES TECHNOLOGIES

Alors que les entreprises déploient dans leurs organisations des technologies émergentes telles que l'Intelligence Artificielle, le Cloud et la Blockchain, nous avons déjà développé une méthodologie pour évaluer les risques associés et tester leur environnement de contrôle en nous appuyant sur un référentiel de bonnes pratiques.

■ EXÉCUTER

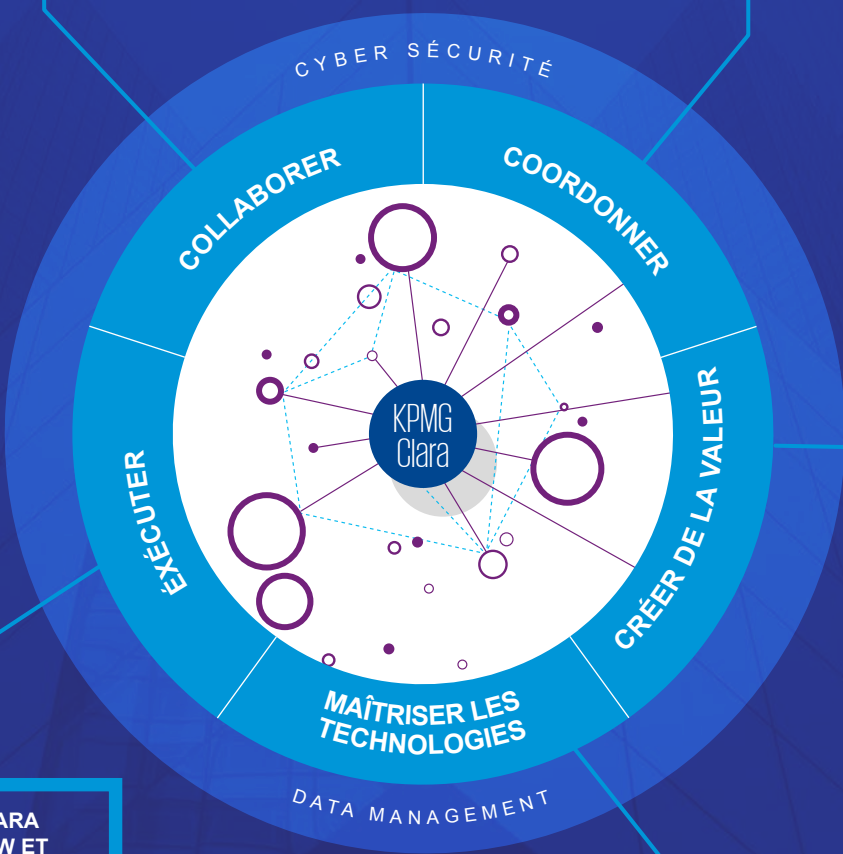
La qualité est la pierre angulaire de notre approche d'audit. Notre outil de documentation de la mission d'audit garantit que toutes les équipes KPMG à travers le monde proposent à nos clients un audit homogène et robuste.

KPMG CLARA COLLABORATION

Notre outil de collaboration, déployé partout dans le monde, pour partager et échanger les documents, vous donner un suivi en temps réel de la gestion points d'audit et partager nos présentations D&A

KPMG CUBE

Notre solution unique et adaptable pour cartographier une vision claire de votre organisation dans toute sa complexité (CSP, BU, entités légales...) pour un audit rapide, robuste et rentable.



OUTILS D&A

Le D&A fait partie intégrante de nos procédures d'audit au quotidien. Nos solutions D&A sont principalement développées autour des technologies Celonis, Python, Alteryx et Tableau. Elles permettent d'optimiser nos analyses d'audit et d'identifier les zones de risques d'audit et les exceptions.

KPMG CLARA WORKFLOW ET AUTOMATION

Notre système global de gestion des documents et des procédures d'audit. Déployé et maintenu auprès de l'ensemble de notre réseau, il permet à toutes les équipes KPMG de disposer des dernières normes d'audit pour développer de manière cohérente nos procédures et conclusions d'audit.

Digitaliser notre audit pour gagner en performance et renforcer la qualité de notre opinion font partie de nos priorités.

EMERGING TECH IN CONTROL

Notre méthodologie pour évaluer l'environnement de contrôle et les risques associés aux emerging technologies (RPA, l'intelligence artificielle, IOT, la Blockchain...) avec un benchmark des contrôles, des meilleures pratiques et la manière de tester leur efficacité.

Notre méthodologie s'adapte à la transformation des processus financiers de nos clients.

KPMG investit massivement dans les technologies pour faire évoluer l'expérience d'audit en France et dans l'ensemble du réseau et poursuivra ses efforts dans les années à venir.

Notre audit digital capitalise sur le traitement et l'analyse des données de nos clients. Nous avons développé nos propres outils d'extraction et de transfert sécurisé des données, en appliquant les normes les plus strictes en termes de confidentialité et de protection des données.

Notre priorité est de proposer à nos clients une approche sur mesure, en sélectionnant et en développant des solutions et outils pour mieux identifier et gérer leurs risques spécifiques.

Grâce à notre nouvelle plateforme d'audit digital, le jugement, l'expérience et l'esprit critique des professionnels KPMG sont renforcés par l'automatisation intelligente de nos procédures d'audit et les capacités d'analyse de nos solutions.

KPMG Clara Workflow

KPMG International a développé le nouvel outil de travail qui va être progressivement déployé dans tout réseau KPMG pour mettre en œuvre et documenter les audits de KPMG : le KPMG Clara Workflow (KCW). Il est intuitif, convivial et moderne.

KCW accompagne les équipes d'audit à travers une série de séquences logiques, adaptées aux normes avec un affichage clair et informatif, un accès immédiat à une base de connaissances et intégrant des fonctionnalités de Data & Analytics avancées.

Le dossier de travail ainsi que la méthodologie sont adaptés à la taille et la complexité de la mission d'audit.

Avec son déploiement complet en France prévu pour 2023, KPMG Clara Workflow remplacera eAudit pour nos missions d'audit.

Innovation dans l'audit

KPMG a créé un écosystème dynamique et robuste pour :

- permettre aux équipes d'être à même de comprendre les impacts des technologies émergentes dans la fonction finance et les risques associés,
- favoriser les initiatives multidisciplinaires : nos auditeurs et nos spécialistes IT, D&A, technos... travaillent main dans la main pour concevoir des solutions.

KPMG a mis en place le plus vaste programme d'investissement de son histoire pour transformer l'approche traditionnelle de l'audit. Au cours des années à venir, KPMG consacrera ainsi plus de 5 milliards d'euros au développement des nouvelles technologies.

Ces fonds seront dédiés à la création de solutions technologiques et d'offres de services dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'automatisation, de la cyber sécurité ou encore du Data & Analytics.

Notre investissement dans l'innovation et les nouvelles technologies est clair, incarné et quotidien.

L'innovation dans l'audit c'est :

- une sensibilisation et une pratique concrète intégrées dans le parcours d'apprentissage des auditeurs,
- des solutions digitales pour améliorer la coordination et favoriser les interactions en temps réel,
- des nouvelles solutions d'automatisation/d'analyse pour mieux cerner les risques et renforcer la qualité et l'efficacité,
- des investissements clairs et quotidiens, y compris pour encourager l'intraprenariat de nos équipes.

Audit Data & Analytics (D&A)

L'innovation technologique n'est pas une fin en soi. Elle doit offrir à nos clients et aux autres parties prenantes des avantages tangibles et n'a pas vocation à remplacer le jugement professionnel qui est le pilier et la valeur ajoutée de notre métier.

Nos professionnels utilisent l'analyse de données pour identifier avec précision les risques liés à l'activité et aux processus, traiter des populations entières de transactions, et délivrer ainsi un audit et une opinion au meilleur standard de qualité et de valeur.

Nos équipes et nos spécialistes Technologies et D&A travaillent main dans la main pour concevoir des solutions adaptées aux activités, à l'évolution technologique et à l'organisation de nos clients, pour ainsi transformer l'approche traditionnelle de l'audit en un véritable audit digital sur toutes les phases de la mission.

Il s'agit de choisir et de concevoir les solutions et les outils pour mieux capter les risques spécifiques de nos clients, les quantifier et définir les procédures les plus appropriées pour les couvrir.

Nous déployons depuis plusieurs années de nombreuses solutions D&A : autour des General Ledger (Journal Entries, Revenue Analytics, Consolidation Analytics...), des Process (achats, Ventes, Immobilisations, Trésorerie, Octroi de crédit...), et pour des secteurs d'activité (Banques, Assurances, Construction...). Nous les déployons de manière évolutive, collaborative et concertée, en nous adaptant à l'environnement, aux systèmes d'information et aux processus de nos clients.

Et pour ce faire, la sécurité des données est notre priorité. Le centre d'expertise SAP de KPMG a développé un programme, « l'extracteur de données KPMG », pour faciliter l'extraction, en toute sécurité, des données nécessaires aux travaux d'audit automatisés ou de D&A. Les données extraites restent sur nos serveurs en France en toutes circonstances.

Les avantages de l'extracteur de données KPMG :

- La robustesse : notre solution permet de gérer l'extraction des données sans contrainte de volume
- La flexibilité : l'extracteur est facilement adaptable à tout type de données
- La sécurité : notre extracteur est certifié, après examen par un prestataire externe indépendant (Virtual Forge) pour évaluer la qualité et la robustesse du code ABAP



Nous considérons que la façon de réaliser un audit est tout aussi importante que le résultat final. KPMG en France attend de ses associés et autres professionnels qu'ils démontrent un comportement exemplaire et respectent nos politiques spécifiques, afin d'assurer l'efficacité de nos audits.

Réalisation des audits avec efficacité

Encadrement et supervision

KPMG en France encourage l'apprentissage continu et reconnaît qu'une partie importante des apprentissages se fait non seulement en salle de formation, mais aussi sur le terrain et au contact des autres. Le bon encadrement des équipes est indispensable pour assurer la qualité de nos travaux et pour faire grandir nos talents. Il est donc essentiel que nos signataires soient impliqués dès la phase « planning » dans la mission et s'assurent que les membres de l'équipe ont les compétences et le temps nécessaires pour réaliser la mission.

Les membres de l'équipe les plus expérimentés assurent la supervision des travaux et aident les membres moins expérimentés à répondre aux points soulevés et adapter l'approche d'audit en conséquence.

Un autre aspect essentiel de cette démarche est la revue des travaux accomplis, de façon à ce que les points importants soient identifiés, discutés et signalés dans les meilleurs délais.

Revue appropriée par un EQCR

Une composante importante de notre Audit Quality Framework est le recours à un Engagement Quality Reviewer (EQCR). La revue d'un EQCR est obligatoire pour les audits d'états financiers des entités d'intérêt public (EIP), y compris des OPCVM cotées, des sociétés cotées, de certains organismes faisant Appel Public à la Générosité (APG) et les clients/missions à risque élevé. Le signataire peut, selon les constances du dossier et en étroite collaboration avec le Risk Management Partner Audit, statuer sur la nécessité de procéder à une EQC Review.

L'objectif de la revue est d'obtenir une assurance raisonnable que les normes professionnelles et exigences légales sont respectées et que l'opinion exprimée est appropriée. Bien que le signataire demeure le seul responsable de la mission, les points soulevés par l'EQCR doivent être résolus de façon satisfaisante avant la signature du rapport.

Nos EQCR sont indépendants de l'équipe de la mission. Ils doivent être commissaires aux comptes inscrits et avoir les compétences et

moyens pour remplir ce rôle, tout en agissant avec objectivité, intégrité et impartialité.

Conformément à la réglementation de l'IESBA, KPMG en France prévoit une rotation des EQCR pour les clients EIP français (durée maximale de 7 ans, délai de viduité de 3 ans). Pour nos clients SEC Registrant la durée maximale est de 5 ans et le délai de viduité est de 5 ans, conformément à la législation américaine.

Communication ouverte et honnête avec les comités d'audit

Chez KPMG, nous sommes conscients que les comités d'audit sont confrontés à un environnement technique et réglementaire en constante mutation. Les comités d'audit sont un élément essentiel du dispositif global de gouvernement d'entreprise. Les bonnes pratiques de gouvernance sont les meilleurs remparts contre les risques, notamment en temps de crise. Pour faire face à leurs besoins spécifiques, KPMG a créé l'*Audit Committee Institute (ACI)* en 1999. Il a été conçu pour apporter aux membres de comités d'audit des informations, outils

et techniques les aidant à remplir la mission liée à leur fonction.

L'ACI opère dans plus de 40 pays à travers le monde (y compris en France) et fournit aux membres des comités d'audit la documentation utile (comme, par exemple *ACI Audit Committee Handbook*), qui informe sur les questions telles que la réforme de l'audit de l'UE, des modifications des normes comptables et autres sujets d'intérêt.

Confidentialité, sécurité d'information et protection des données

L'importance de la confidentialité à l'égard de notre clientèle est soulignée par nos divers dispositifs, y compris notre Code de Conduite, des formations et l'engagement annuel effectué par tous nos professionnels.

Nos dossiers d'audit et tout autre documentation de KPMG sont archivés et conservés pour la durée requise par les exigences de l'IESBA et des lois et normes applicables en France.

Dans le cadre de son activité, KPMG en France s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD). Le cabinet a désigné un Délégué à la Protection des données qui assure, avec son équipe, la mise en œuvre et la surveillance de l'application de ces dispositions.

KPMG en France s'engage depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'une politique de **sécurité de ses systèmes d'information**¹, accessible sur son site Internet. On y trouve également la **Déclaration de Confidentialité**².

1. <https://home.kpmg/content/dam/kpmg/fr/pdf/2018/06/fr-KPMG-Information-Protection-Statement-March2018.pdf>

2. <https://home.kpmg/fr/fr/home/misc/privacy.html#page-content>

Un facteur déterminant pour la qualité de nos audits est l'amélioration continue. Nous nous engageons à progresser en permanence concernant la qualité, l'homogénéité et l'efficacité de nos audits. Des contrôles internes sur la qualité et la conformité sont mis en place afin d'identifier les éventuels défauts de qualité, d'effectuer l'analyse des causes ainsi que développer et mettre en place un plan d'action, à la fois pour les audits et pour notre système de contrôle qualité.

Nos programmes de contrôle de qualité et de conformité mentionnés ci-dessous sont gérés à l'échelle globale par KPMG International. Ils sont homogènes dans leur approche pour chaque membre du réseau. KPMG en France compare les résultats de ces contrôles avec les résultats des contrôles par nos régulateurs, afin d'évaluer notre performance actuelle et définir en conséquence un plan d'action approprié.

Engagement vers l'amélioration continue

Contrôles internes sur la qualité et la conformité

Nos différents contrôles internes évaluent :

- la conformité de l'exécution de la mission d'audit aux normes, lois et réglementations applicables ainsi qu'aux politiques et procédures de KPMG International,
- la conformité de KPMG France aux politiques et procédures de KPMG International ainsi que la pertinence, l'adéquation et le bon fonctionnement des contrôles clés de la qualité.

La conception, la mise en place et le fonctionnement de notre système de contrôle qualité sont également examinés.

Les éléments clé de notre programme de contrôle sont les *Quality Performance Reviews (QPR)*, le *Risk Compliance Program (RCP)* et la *Global Compliance Review (GCR)*.

Audit Quality Performance Reviews (QPR)

Le programme QPR permet d'évaluer les performances de nos audits et d'identifier les axes d'amélioration en termes de qualité. Il s'agit de la revue des dossiers d'audit qui s'insère dans le programme international de contrôle de qualité de KPMG International. Les critères sont en conformité avec ISQC1 et sont définis de telle sorte que la revue soit focalisée sur des dossiers à risque du cabinet, et que l'ensemble des signataires soient contrôlés sur un cycle de trois ans.

Les QPR sont coordonnées par une équipe dédiée pilotée par deux associés. Les équipes en charge de la revue viennent d'autres bureaux de KPMG en France ou même d'un autre membre du réseau KPMG. Ils sont indépendants, expérimentés et formés à cet effet.

Si le résultat d'une QPR n'est pas satisfaisant, le signataire est notifié et fait l'objet d'un coaching par l'*Audit Quality Unit*.

En complément, le *Global Audit Quality Monitoring Group (GAQMG)* conduit des QPR sur des dossiers significatifs, notamment des sociétés cotées. L'équipe GAQMG comprend des associés, directeurs et senior managers du réseau KPMG, qui sont expérimentés dans ce type d'audit.

Risk Compliance Program (RCP)

Notre *Risk Compliance Program* est un examen interne annuel qui évalue l'efficacité et le caractère approprié de nos procédures de contrôle de qualité. L'objectif de ce programme est la documentation, l'évaluation et la surveillance de la conformité de notre système de contrôle de qualité avec les politiques de KPMG International, qui incluent les exigences légales et réglementaires en France ainsi que les obligations d'ISQC1.

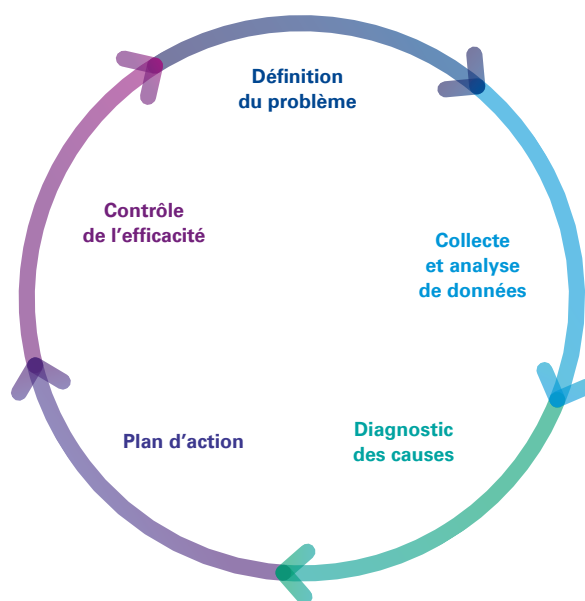
Global Compliance Review (GCR)

Tout membre du réseau KPMG est soumis à une GCR réalisée par l'équipe GCR de KPMG International au moins une fois dans un cycle de 3 ans. L'équipe GCR chargée de la revue est indépendante, objective et expérimentée par rapport aux politiques du 'Global Quality and Risk Management'. Elle analyse en profondeur nos procédures en termes de qualité, gestion des risques, indépendance, finance et sécurité IT et évalue la fiabilité avec laquelle le cabinet effectue son programme RCP. Un autre objet de la revue est l'engagement du cabinet envers la qualité et la gestion des risques ainsi que la manière dont la gouvernance soutient cet engagement (tone at the top).

Les résultats des RCP et GCR sont communiqués au Risk Management Partner, à la direction générale de KPMG en France et à KPMG International. En cas de déficiences, un plan d'action est mis en place et l'évolution de chaque action est surveillée.

L'analyse des causes

L'efficacité des mesures prises en réponse à un problème de qualité dépend de la compréhension de sa cause profonde. L'*Audit Quality Unit* de KPMG en France suit le processus de *Root Cause Analysis* et effectue une analyse approfondie des constats et des recommandations issus notamment des contrôles qualité internes et des contrôles externes par nos régulateurs en vue d'identifier les causes et mettre en place des actions de remédiation dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Le principe RCA est fondé sur 5 étapes.



Second Line of Defense Review (2LoD)

Dans le cadre du programme 2LoD, l'*Audit Quality Unit* de KPMG en France soutient les équipes des missions d'audit présentant un risque spécifique. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'audit en effectuant des revues ciblées de certains travaux et en fournissant un coaching de l'équipe en temps réel tout au long de la mission et avant la signature du rapport.

Contrôles externes

Les régulateurs s'assurent, par des contrôles périodiques, que KPMG en France opère dans une démarche de qualité rigoureuse. Le cabinet entretient, avec le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), des échanges fréquents qui favorisent l'amélioration constante de la qualité. Les collaborateurs KPMG qui ont intégré ces organismes de contrôle ou les recrutements de professionnels expérimentés issus de ces instances chez KPMG, ont contribué à renforcer le dispositif de KPMG en France.

Lors de ces contrôles, le H3C évalue notre système de contrôle de qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit. Le dernier contrôle du H3C a eu lieu en octobre 2020. Le rapport final nous a été communiqué le 3 décembre 2020.

En tant qu'auditeur d'entités cotées aux Etats-Unis, KPMG en France est également soumis à des contrôles du PCAOB.

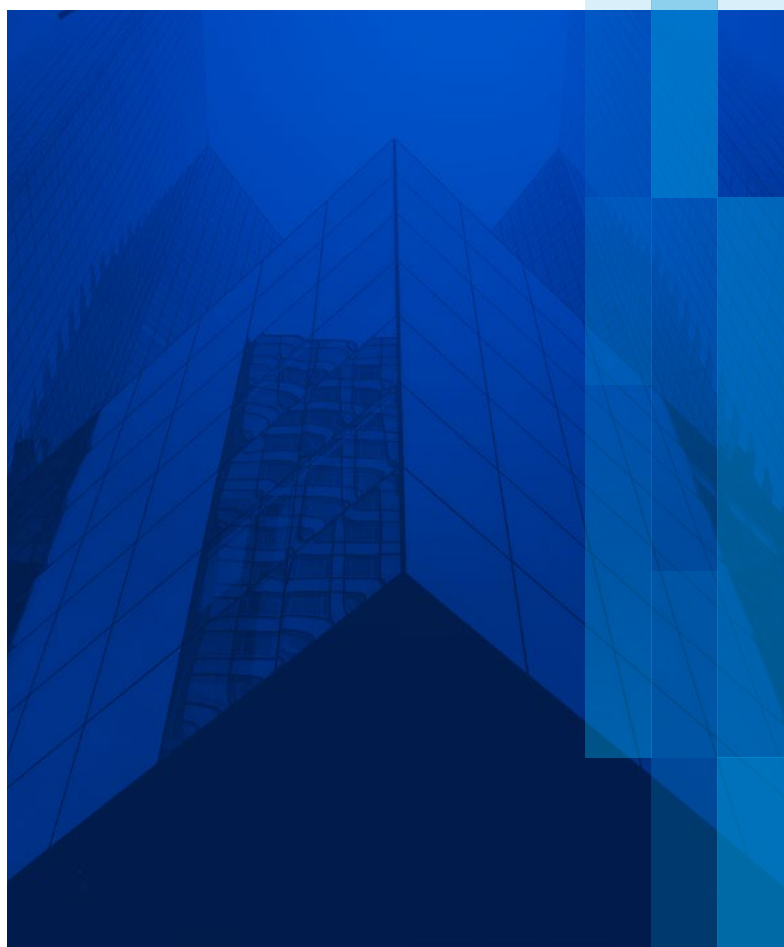
KPMG en France effectue une analyse détaillée des rapports du H3C et du PCAOB. Les constats et les recommandations sont pris en considération et des actions correctives sont mises en œuvre afin de renforcer nos procédures.

Enfin, dans un souci d'éthique et de transparence, le cabinet travaille en étroite collaboration avec les divers organismes de contrôles internationaux, tels que l'*International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR)*.

Feedback de nos clients

Le suivi de la qualité intègre également notre programme «*Client Care*», qui illustre l'investissement et l'engagement de notre cabinet à améliorer en permanence l'excellence de ses services. L'objectif de cette démarche est de donner un feedback objectif aux associés sur la perception de KPMG par leur client.

Les éventuelles réclamations des clients sont traitées dans les meilleurs délais par notre direction juridique.



La stratégie mondiale de gestion des talents de KPMG repose sur l'ambition d'offrir à nos collaborateurs une expérience positive, en proposant un cadre de travail évolutif dans lequel on ne cesse jamais d'apprendre.

Nous nous efforçons de créer un environnement de travail d'excellence, d'inclusion et d'engagement. S'assurer que tous nos collaborateurs disposent des compétences et des expériences appropriées ainsi que la passion pour notre métier figurent parmi les facteurs essentiels pour garantir la qualité d'audit. Cela nécessite la mise en place de procédures appropriées de recrutement, développement, rémunération, promotion et planification.

La gestion de nos talents

Recrutement

Notre stratégie de recrutement est axée sur des personnes qualifiées, notamment des jeunes diplômés de grandes écoles de commerce, d'ingénieurs ou d'université (économie, gestion, comptabilité, audit, finance, etc.).

KPMG en France recrute également des profils plus expérimentés jusqu'au niveau Associé avec des spécialités en lien avec l'ensemble de ses métiers.

Les candidatures peuvent être spontanées, reçues par le biais du site [kpmg.fr](https://www.kpmg.fr), collectées lors des forums étudiants, transmises par des professionnels KPMG, ou par des cabinets de recrutements, issues des annonces ou identifiées en interne.

Afin de recruter les meilleurs talents, les candidats doivent passer par notre processus de recrutement rigoureux qui repose sur des entretiens, plusieurs tests, y compris un test de personnalité et un test d'anglais.

Le développement de nos professionnels est une de nos priorités en matière de ressources humaines. Nous investissons pour renforcer les capacités professionnelles, les compétences et l'expertise technique de nos collaborateurs, pour qu'ils soient en mesure d'effectuer un travail de qualité.



Développement personnel

KPMG a lancé une nouvelle approche permettant à la fois de suivre et de développer les performances : *Open Performance Development* (Open).

Open est d'abord une démarche d'accompagnement pour guider nos collaborateurs tout au long de l'année et développer leurs performances et compétences en continu, notamment au travers du feedback.

Open est aussi une philosophie qui promeut un esprit orienté vers le développement, la culture du feedback en continu et des échanges réguliers avec son Performance Manager/Tuteur.

L'approche Open a été accompagnée par la refonte de notre référentiel de compétences comportementales *Everyone a Leader*, qui définit – selon le niveau d'expérience, les attentes en matière de performance. Les neuf compétences du référentiel s'articulent autour de trois principes directeurs qui sont : inspirer confiance, encourager le développement et avoir de l'impact. Ces compétences consistent notamment à stimuler la qualité, à promouvoir un environnement éthique et à prendre des décisions éclairées.

Nos démarches pour assurer le développement des compétences de nos collaborateurs sont expliquées dans la section *Apprentissage et formation* de ce document.

Inclusion et Diversité

Depuis 2008, la Direction Générale de KPMG en France s'est engagée à faire de l'inclusion et de la diversité, un pilier de notre culture d'entreprise.

Avoir une démarche d'Inclusion, c'est développer une culture d'équité, qui respecte et valorise les différences. Une culture ouverte à toutes et à tous, où chacun peut se réaliser.

L'objectif de KPMG en France est de créer un environnement de travail où la différence est non seulement acceptée, mais aussi mise à l'honneur.

En intégrant la pluralité des points de vue, des expériences, des qualités individuelles, la diversité permet au cabinet de dynamiser ses activités, de stimuler l'innovation, d'enrichir sa culture.



Rémunération et Promotion

KPMG en France applique des politiques de rémunération et de promotion liées au processus d'évaluation des performances. Ainsi, nos associés et collaborateurs savent ce qui est attendu d'eux et ce qu'ils peuvent espérer en retour.

Chez KPMG en France, la rémunération des professionnels d'audit comprend une partie fixe et un bonus qui peut être attribué le cas échéant selon les performances du salarié, du respect de nos standards de qualité et des résultats de l'année du cabinet.

Les résultats de l'évaluation des performances ont aussi un impact direct sur la promotion des professionnels d'audit et des associés.

Le processus d'admission des associés est rigoureux et implique des membres de la direction de KPMG en France. Nos critères d'admission sont conformes à notre engagement pour le professionnalisme, l'intégrité, la qualité et notre volonté de nous positionner en tant qu'employeur de référence.

Affectation des mandats

L'affectation des signataires et des membres du personnel en audit ayant une connaissance approfondie des risques et du secteur de notre client est l'un des facteurs clés de la qualité de l'audit.

KPMG en France détient environ 20 000 mandats de commissariat aux comptes. Pour chaque mandat, un signataire est désigné sur la base de son expérience et des compétences sectorielles nécessaires, tout en tenant compte des risques liés au client.

Le *Business Unit Partner* ou le Directeur de région est chargé de veiller, en liaison avec l'Associé responsable du métier « Audit », à la correcte affectation des dossiers entre les différents signataires.

L'affectation des dossiers complexes (sociétés cotées significatives) est revue et approuvée par l'Associé responsable du métier Audit, en lien avec le Comité Développement et les comités de rotation des associés.

Le portefeuille de chaque signataire est revu au moins une fois par an afin de veiller qu'il dispose suffisamment de temps pour gérer son portefeuille et les risques correspondants.

Pour prendre en charge une mission de commissariat aux comptes d'une entité d'intérêt public (EIP) ou d'une entité qui prépare des états financiers selon les référentiels IFRS ou U.S. GAAP (ainsi que pour être EQCR sur ces missions), les signataires et les managers doivent justifier d'une expérience sectorielle ou d'une accréditation correspondante.

Le signataire est en charge de s'assurer que l'équipe de la mission dispose d'une expérience suffisante et appropriée, ainsi que des capacités et du temps nécessaire pour effectuer la mission.

Afin de déterminer si l'équipe dispose des compétences et aptitudes requises pour effectuer

la mission, le signataire doit tenir compte des aspects suivants :

- la compréhension et l'expérience d'une mission d'audit similaire dans sa nature et sa complexité,
- une compréhension des normes professionnelles et dispositions légales et réglementaires,
- des compétences techniques, y compris celles en lien avec l'IT et les compétences spécifiques en comptabilité ou audit,
- la connaissance du secteur d'activité du client,
- l'aptitude à exercer un jugement professionnel,
- la compréhension des politiques et procédures de KPMG France en termes de contrôle qualité,
- les résultats de *Quality Performance Review* (QPR) et des revues par nos régulateurs.

Global People Survey (GPS)

Tous les ans, KPMG invite ses salariés à participer à une enquête de climat interne : le *Global People Survey* (GPS). Cette enquête permet aux salariés de donner leurs feedbacks sur une quinzaine de thématiques liées à l'expérience KPMG : bien-être, formation, développement de carrière, innovation, qualité et gestion des risques, qualité de l'audit, respect et incarnation des valeurs KPMG, l'attitude des employés et associés en ce qui concerne la qualité, la gouvernance et le *Tone at the top*.

Les résultats peuvent être analysés par zone fonctionnelle ou géographique, mais également

par grade, genre, ancienneté, ceci afin d'établir des plans d'actions appropriés à tous les niveaux de l'organisation.

KPMG en France communique les résultats de cette enquête à chaque Responsable d'unité opérationnelle, puis engage une démarche de restitution et d'analyse de ces résultats à différents niveaux de l'organisation, afin que des plans d'actions soit pris, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale.



Engagement vers l'excellence technique et la qualité

Tous nos professionnels reçoivent la formation technique et le soutien dont ils ont besoin pour remplir leur rôle et offrir un service de qualité à nos clients. Cela comprend l'accès à des spécialistes internes et au Professional Practice Group (PPG), soit pour obtenir des ressources pour la mission, soit pour une consultation. Lorsque la bonne ressource n'est pas disponible au sein de KPMG en France, nous pouvons avoir recours à des professionnels qualifiés appartenant à d'autres sociétés membres du réseau KPMG.

En même temps, nos politiques exigent que tous nos professionnels d'audit possèdent des connaissances et expériences appropriées pour les missions qui leurs sont confiées.



Apprentissage et formation

KPMG en France encourage un environnement favorisant le développement des compétences.

Les collaborateurs intervenant sur les missions d'audit bénéficient d'un plan de formation annuel adapté à leurs responsabilités et à leurs besoins. Ce plan de formation s'articule autour d'un tronc commun par grade et de formations spécifiques aux besoins individuels. Il intègre les directives de KPMG International et est revu et approuvé par l'associé en charge de l'activité Audit.

Ces formations sont conçues pour renforcer les valeurs de KPMG et s'assurer que nos professionnels acquièrent les compétences et attitudes nécessaires pour porter des jugements professionnels et appliquer un scepticisme professionnel qui améliore la qualité et la valeur de l'audit.

Le tronc commun de nos formations à destination des auditeurs couvre la méthodologie d'audit, les normes comptables et professionnelles, le droit et la fiscalité, les systèmes d'information, les compétences comportementales, l'indépendance, l'intégrité, le blanchiment et les procédures de *Risk Management*.

A ce tronc commun s'ajoutent les formations spécifiques portant sur les spécialisations sectorielles,

les normes américaines ou d'autres caractéristiques des missions. Les formations incluent certains points d'attention relevés lors des contrôles qualité internes et externes.

Le plan de formation annuel peut-être complété ponctuellement au cours de l'année en fonction de l'actualité.

Toute formation fait l'objet d'une validation des connaissances acquises.

Les formations font l'objet d'une évaluation systématique de leurs contenus pédagogiques et techniques ainsi que de la qualité des animateurs, membres professionnels du cabinet.

L'analyse de ces évaluations est utilisée pour faire évoluer les formations, tant dans leurs contenus pédagogiques que techniques. L'efficacité des formations suivies par nos collaborateurs est mesurable sur le terrain professionnel grâce à la revue des dossiers de travail par leur supérieur hiérarchique et/ou lors de leur entretien annuel.

Cette revue permet de contrôler la bonne compréhension de la formation reçue en séminaire et également de la compléter, si nécessaire.

Nous proposons des formations en présentiel, à distance ou sous forme de e-learning. Ces derniers mois, le déploiement de nos formations n'a

pas été interrompu malgré le contexte sanitaire. Nous avons pu assurer l'ensemble du plan de formation obligatoire 2020 grâce à nos outils de formation à distance.

Le suivi par chaque collaborateur de son plan de formation obligatoire annuel est pris en compte dans l'évaluation annuelle de sa performance.

Le respect des dispositions de l'arrêté du 28 février 2018 relatif à la formation professionnelle continue des commissaires aux comptes fait l'objet d'un suivi attentif par KPMG.

KPMG en France encourage ses salariés à passer les examens professionnels en leur octroyant des congés pour préparer et passer les examens. Des formations ou ateliers de préparation sont également proposés. L'équipe « Objectif Diplôme » fournit à nos professionnels le support et l'accompagnement nécessaires à la préparation des diplômes permettant l'exercice du commissariat aux comptes.

Au cours de l'année sociale 2019 / 2020, KPMG S.A. a enregistré un total de 47 630 jours de formation (369 132 h). Dans ce total, l'ensemble des professionnels intervenant sur les missions de commissariat aux comptes a reçu 28 519 jours de formation (221 023 h).

Accréditation et exigences obligatoires pour les missions IFRS et U.S. GAAP/GAAS

Pour auditer une entité qui prépare des états financiers selon les référentiels IFRS ou U.S. GAAP, les membres de l'équipe doivent disposer d'une expérience sectorielle et d'une accréditation correspondante. Pour obtenir et maintenir une accréditation IFRS, les associés et managers doivent suivre un programme de formation annuelle sur le référentiel IFRS.

Pour pouvoir intervenir sur une mission U.S. GAAP et/ou U.S. Auditing Standards, les associés et managers doivent suivre les formations obligatoires applicables selon la nature de la mission (U.S. Auditing Standards / U.S. SEC / SOX / U.S. GAAP).

Accès à un réseau de spécialistes

Les missions d'audit ne sont pas toutes identiques. Dans des situations complexes, il peut être nécessaire d'avoir recours à un spécialiste. Nos équipes d'audit ont accès à un large réseau national et international de spécialistes. L'identification du besoin d'un spécialiste (IT, fiscaliste, forensic, actuariat, développement durable, etc.) est intégrée dans notre processus d'acceptation.

Culture de Consultation

Au sein de KPMG en France, nous encourageons une forte culture de la consultation. Dans ce cadre, nos spécialistes internes – « Professional Practice Group (PPG) » et « Méthodologie et Outils d'Audit » (MOA) jouent un rôle déterminant.

Organe de doctrine professionnelle de KPMG en France, le PPG est principalement constitué d'associés, directeurs et senior managers spécialisés. La mission du PPG est d'aider nos professionnels à exécuter leurs missions en leur apportant un appui technique dans les domaines suivants : doctrine comptable, normes de travail, aspects réglementaires liés à nos activités professionnelles, méthodologie et outils d'audit etc. Le PPG regroupe les activités suivantes :

- « Doctrine comptable », spécialisé dans les règles comptables françaises et les IFRS,
- « Normes professionnelles » qui traite des normes d'exercice professionnel (« NEP ») telles qu'homologuées par le Garde des Sceaux, de la doctrine de la CNCC ainsi que des normes internationales d'audit telles qu'édictées par l'IFAC,
- « Capital Markets » spécialisé dans les obligations des auditeurs en vertu de la réglementation AMF et du règlement européen sur les prospectus,
- « US desk », spécialisé en normes US GAAP, US GAAS, PCAOB standards et réglementation SEC en matière d'information financière et d'audit.

L'équipe MOA accompagne les équipes d'audit dans l'application de la méthodologie et des outils d'audit. Elle développe de la documentation sectorielle et des guides pratiques et répond aux questions des professionnels.

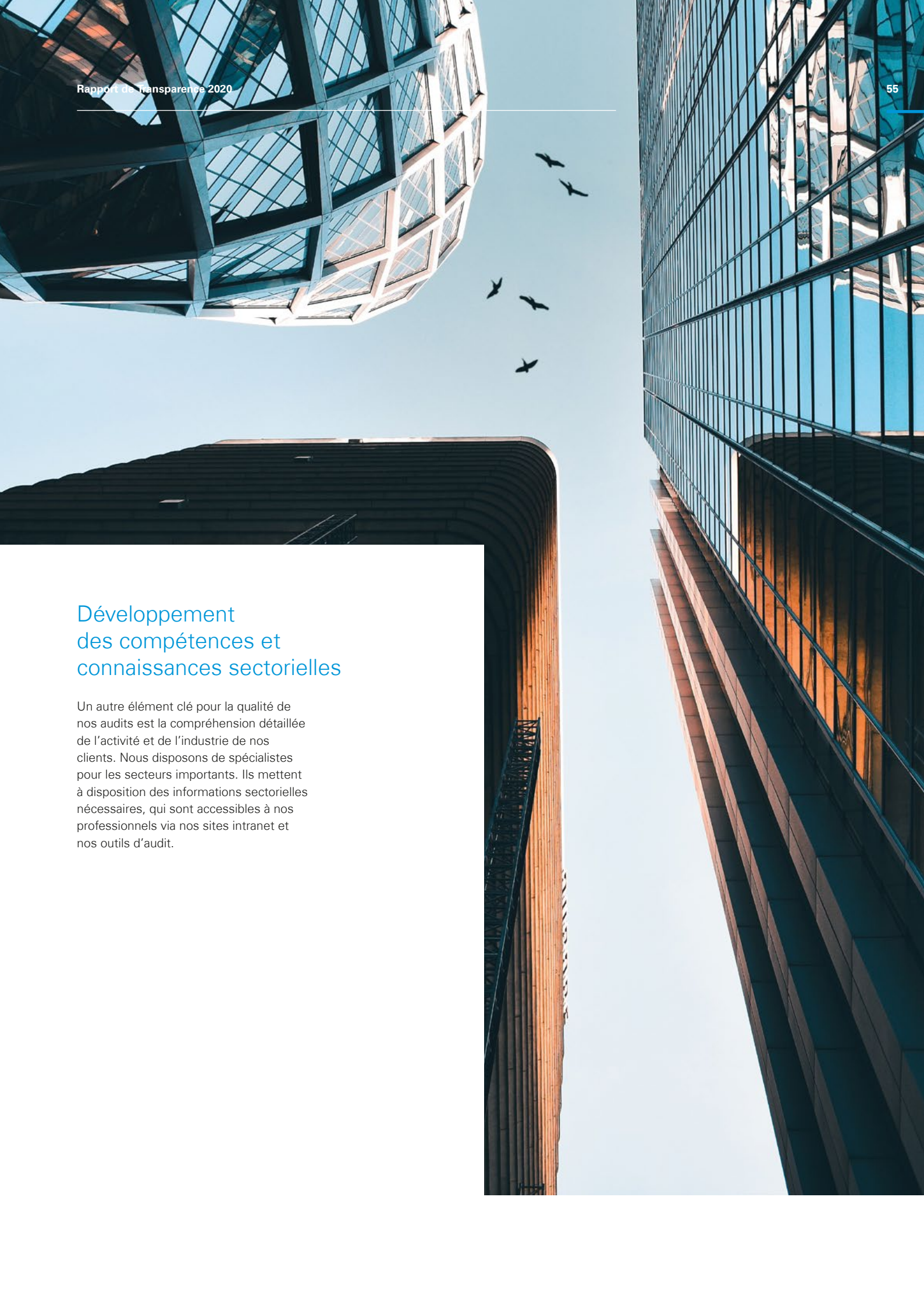
Ces équipes sont en liaison permanente avec les instances nationales (la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, le H3C, l'Ordre des Experts-comptables, l'Autorité des Normes Comptables, l'AMF, l'ACPR) et, via le réseau KPMG, les instances internationales de normalisation comptable ou des règles de travail.

A travers sa veille, ses actions de formation et d'information et la mise à jour des outils mis à disposition des équipes, la direction technique contribue à notre objectif permanent de pertinence, de qualité et d'efficacité.

En outre, tout au long de leur mission, nos équipes ont la possibilité, et dans certaines situations, l'obligation, de consulter le PPG.

Développement des compétences et connaissances sectorielles

Un autre élément clé pour la qualité de nos audits est la compréhension détaillée de l'activité et de l'industrie de nos clients. Nous disposons de spécialistes pour les secteurs importants. Ils mettent à disposition des informations sectorielles nécessaires, qui sont accessibles à nos professionnels via nos sites intranet et nos outils d'audit.



Informations financières

Chiffre d'affaires consolidé
de KPMG Associés pour l'exercice
clos le 30 septembre 2020 :

1 191 M€

Répartition du chiffre d'affaires consolidé en M€	au 30/09/2020
A. Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public (EIP) et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une EIP	135,6
B. Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	270,1
Sous-total Contrôle légal (A+B)	405,7
C. Services autres que la certification des comptes fournis à des clients d'audit	34,8
Sous-total Clients d'audit (A+B+C)	440,5
D. Services autres que d'audit fournis à d'autres entités (expertise comptable, conseil, droit et fiscalité)	750,5
TOTAL	1 191

Les comptes sociaux et consolidés de KPMG Associés et de KPMG S.A. sont soumis à l'audit légal d'un collège de commissaires aux comptes.

Les membres de ce collège n'ont aucun lien direct ou indirect avec le cabinet.

Les comptes sociaux et consolidés de KPMG Associés et de KPMG S.A. pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 ont été certifiés sans réserve.

Les comptes sociaux des différentes filiales de KPMG S.A. ont été certifiés sans réserve.

KPMG S.A. a de loin la structure financière la plus solide des firmes d'audit françaises comme en attestent les comptes consolidés publiés chaque année. Elle est le fruit d'une volonté constante de constituer chaque année une capacité d'autofinancement en vue de poursuivre de façon pérenne ses investissements.

Rémunération des associés

La rémunération des associés en qualité de salariés du cabinet est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable résulte de l'allocation d'une enveloppe issue d'un calcul économique global.

L'allocation est faite en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs identiques pour tous les associés, et plus particulièrement :

- qualité technique des dossiers,
- respect des normes professionnelles applicables à l'exécution des missions,
- respect de l'ensemble des valeurs et des procédures du cabinet,
- gestion des talents,
- performance de(s) l'équipe(s) dont l'associé a la responsabilité,
- capacités de leadership.

La rémunération des associés ne dépend pas des résultats d'entités légales autres que le cabinet lui-même. Le système de rémunération des associés a été révisé, afin d'intégrer encore davantage les critères de qualité et de développement des équipes.

Les politiques de KPMG en France interdisent que les associés audit soient évalués ou rémunérés sur la base des services autres que le commissariat aux comptes rendu aux clients d'audit.

Déclaration du Directoire

En respect des dispositions de l'article R.823-21 du Code de commerce, nous confirmons, que :

- Nous avons mis en place un système de contrôle de qualité tels que décrit dans le présent rapport. Il permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables.
- Nous avons mis en œuvre des procédures de maintien et des contrôles de l'indépendance tels que décrit dans le présent rapport. Une vérification interne du respect de notre indépendance est effectuée régulièrement.
- Notre politique de formation continue exposée dans ce présent rapport permet de contrôler le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-22 du Code de commerce.

Jay Nirsimloo

Président du Directoire
de KPMG S.A.

François Bloch

Directeur Général
de KPMG S.A.

Annexes

Annexe 1

Liste des entités d'intérêt public (EIP) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé

Titulaire KPMG SA

DENOMINATION	Type d'EIP
AB Science	Titres admis sur un marché réglementé
Actia Group SA	Titres admis sur un marché réglementé
ADREA Mutuelle	Mutuelle livre II
AG2R REUNICA Prévoyance	Institution de prévoyance
Agence Française de Développement	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté établissement crédit
Air France-DBBL	Titres admis sur un marché réglementé
ALAN	Assurances
ALTUR INVESTISSEMENT	Titres admis sur un marché réglementé
AMA pour le compte de CMAV	Assurances
AMA POUR LE COMPTE DE QUATREM	Assurances
AMA pour Malakoff Mederic Mutuelle	Assurances
AMA pour Malakoff Mederic Prévoyance	Institution de prévoyance
AMELLIS MUTUELLES	Mutuelle livre II
APREVA Mutuelle*	Mutuelle livre II
Arial Assurance	Assurances
Arkema S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Association Mutuelles Le Conservateur	Assurances
ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS Monsieur Patrick Jacquot	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A.	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.	Assurances
Assurances Mutuelles de Picardie	Assurances
ASSURANCE MUTUELLE D'OUTRE-MER	Assurances
Assystem SA	Titres admis sur un marché réglementé
Auchan Holding S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
AUDIENS SANTE PREVOYANCE	Institution de prévoyance
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Autoroutes Paris Rhin Rhône	Titres admis sur un marché réglementé
AUXIA	Assurances
AUXIA ASSISTANCE	Assurances
AXERIA IARD SA	Assurances
Axéria Prévoyance	Assurances
BACCARAT S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Banque Chabrières	Etablissement de crédit
BANQUE CIC EST	Etablissement de crédit
BANQUE CIC NORD OUEST	Etablissement de crédit
BANQUE CIC OUEST	Etablissement de crédit
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Etablissement de crédit
Banque Internationale de Commerce Bred	Etablissement de crédit
Banque Populaire Méditerranée	Etablissement de crédit
Banque Populaire Occitane	Etablissement de crédit
Banque Populaire Rives de Paris	Etablissement de crédit
Banque Transatlantique	Etablissement de crédit

DENOMINATION	Type d'EIP
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Titres admis sur un marché réglementé
Bénéteau SA	Titres admis sur un marché réglementé
BESV	Etablissement de crédit
BPCE SFH	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
BPE	Etablissement de crédit
BPIfrance Financement	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
BPIFRance	Holding Financière
Bred Banque Populaire	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
BTP Prevoyance	Institution de prévoyance
Cades	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Organisme de Sécurité Sociale
Caisse Agricole de Crédit Mutuel	Etablissement de crédit
Caisse de Crédit Municipal de Lille	Etablissement de crédit
Caisse de Prévoyance du Port de Bordeaux Madame Sandrine Lavergne	Mutuelle livre II
Caisse de Refinancement de l'Habitat	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Caisse d'Épargne CEPAC	Etablissement de crédit
Caisse d'Épargne Côte d'Azur SA	Etablissement de crédit
Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Normandie	Etablissement de crédit
Caisse d'Épargne et de Prévoyance Midi Pyrénées	Etablissement de crédit
Caisse d'Épargne Prévoyance d'Auvergne et du Limousin	Etablissement de crédit
Caisse Epargne Bourgogne Franche Comté	Etablissement de crédit
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane	Etablissement de crédit
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUYANE	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Maritime Deux Sèvres	Etablissement de crédit
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Caisse Réunionnaise de Prévoyance	Institution de prévoyance
Capgemini S.E.	Titres admis sur un marché réglementé
Carma S.A.	Assurances
Carma Vie	Assurances
Carmila S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Carrefour Banque	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Carrefour SA	Titres admis sur un marché réglementé
CDC Mutuelle	Mutuelle livre II
Ceetrus SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CEGEDIM	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Centre Hospitalier Universitaire de Reims	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CENTRE MUTUALISTE INTERPROFESSIONNEL	Mutuelle livre II
CHU Grenoble Alpes	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CHU Limoges	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Cie Européenne de Garanties et Cautions	Assurances
CM - CIC Bail	Etablissement de crédit
CM - CIC Factor	Etablissement de crédit
CMP Banque	Etablissement de crédit
COFACE SA (France)	Titres admis sur un marché réglementé / assurances
Cofiroute	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Compagnie de Financement Foncier	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Compagnie de Saint-Gobain	Titres admis sur un marché réglementé
Compagnie Financière Orange Bank	Compagnie Financière Holding
Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur	Assurances

DENOMINATION	Type d'EIP
CRCA Mutuel de Normandie	Etablissement de crédit
CRCAM Centre Ouest	Etablissement de crédit
CRCAM Val de France	Etablissement de crédit
Crédit Agricole Alpes Provence	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Crédit Agricole Centre Est	Etablissement de crédit
Crédit Foncier de France	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Crédit Industriel et Commercial	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Crédit Municipal de Paris	Etablissement de crédit
CTE	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Devoteam SA	Titres admis sur un marché réglementé
DIAC S.A.	Etablissement de crédit
Digigram SA	Titres admis sur un marché réglementé
EDF S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Electricité de Strasbourg	Titres admis sur un marché réglementé
EOVI-MCD MUTUELLE	Mutuelle livre II
Eramet S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Erytech Pharma	Titres admis sur un marché réglementé
Etablissements Maurel & Prom SA	Titres admis sur un marché réglementé
Factofrance SAS	Etablissement de crédit
Figeac Aéro	Titres admis sur un marché réglementé
Fnac Darty S.A	Titres admis sur un marché réglementé
FONCIERE INEA	Titres admis sur un marché réglementé
Fransabank France	Etablissement de crédit
GENKYOTEX	Titres admis sur un marché réglementé
GE Société de Crédit Foncier SCA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Getlink S.E.	Titres admis sur un marché réglementé
GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL S.A.	Compagnie Financière Holding
Groupe Flo S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Groupe France Mutuelle	Mutuelle livre II
Groupe SFPI	Titres admis sur un marché réglementé
Groupe Smiso Mutuelle des Cadres (GSMC)	Mutuelle livre II
HELVETIA S.A.	Assurances
Hopscotch Groupe S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Identités Mutuelle	Mutuelle livre II
IGE XAO	Titres admis sur un marché réglementé
IMHOTEP ASSURANCES	Assurances
Ingenico Group SA	Titres admis sur un marché réglementé
Intériale Mutuelle	Mutuelle livre II
Inventiva S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Ipsen S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Ircem Mutuelle	Mutuelle livre II
JCDecaux SA	Titres admis sur un marché réglementé
Kering S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
LA BANQUE POSTALE	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Ingenico Group SA	Titres admis sur un marché réglementé
Intériale Mutuelle	Mutuelle livre II
Inventiva S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Ipsen S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
La Banque Postale Assurance IARD	Assurances
La Banque Postale Prévoyance	Assurances
La Mondiale	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / assurances
La Mondiale Partenaire SA	Assurances
LA MUTUELLE INTERIALE EXPAT	Mutuelle livre II
La Poste	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
LA PREVOYANCE MUTUELLE	Mutuelle livre II
Latécoère S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Laurent-Perrier	Titres admis sur un marché réglementé
LDC SA	Titres admis sur un marché réglementé
LECTRA	Titres admis sur un marché réglementé
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur	Assurances
Lumbird S.A.	Titres admis sur un marché réglementé

DENOMINATION	Type d'EIP
Lyonnaise de Banque S.A.	Etablissement de crédit
M comme Mutuelle	Mutuelle livre II
Ma French Bank	Etablissement de crédit
MAF	Assurances
Maisons du Monde S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Malteries Franco-Belges S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Manitou BF	Titres admis sur un marché réglementé
Manutan International S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Marie Brizard Wine & Spirits SA	Titres admis sur un marché réglementé
MEDASYS S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
MERCIALYS	Titres admis sur un marché réglementé
Mersen SA	Titres admis sur un marché réglementé
MGEN Filia	Mutuelle livre II
MGEN Vie	Mutuelle livre II
MGPS Mutuelle Générale de la Police Santé	Mutuelle livre II
MIAG Mutuelle Interprofessionnelle Antilles	Mutuelle livre II
MMB SCF	Etablissement de crédit
MUT'EST	Mutuelle livre II
MUTUALITE DE LA REUNION	Mutuelle livre II
Mutuelle de la Dépêche du Midi Complémentaire Santé	Mutuelle livre II
MUTUELLE DE MARE-GAILLARD	Mutuelle livre II
Mutuelle De Solidarite Aéronautique Eurocopter	Mutuelle livre II
Mutuelle des Employés de la Société Générale	Mutuelle livre II
Mutuelle des Pays de Vilaine	Mutuelle livre II
Mutuelle des retraités AGF et Allianz	Mutuelle livre II
Mutuelle du Bâtiment et Travaux Publics	Mutuelle livre II
Mutuelle du GPMH	Mutuelle livre II
Mutuelle du Ministère de la Justice	Mutuelle livre II
Mutuelle du Personnel des Organismes Sociaux et Similaires Midi-Pyrénées	Mutuelle livre II
Mutuelle du Personnel IBM	Mutuelle livre II
Mutuelle Garance	Mutuelle livre II
Mutuelle Générale de l'Education Nationale	Mutuelle livre II
Mutuelle Générale des Cheminots	Mutuelle livre II
MUTUELLE MEDICO CHIRURGICALE	Mutuelle livre II
Mutuelle Mieux Etre	Mutuelle livre II
Mutuelle MMEI	Mutuelle livre II
Mutuelle Nat du Personnel Ets MICHELIN	Mutuelle livre II
Mutuelle Renault	Mutuelle livre II
Mutuelle Smeno	Mutuelle livre II
My Money Bank	Etablissement de crédit
Neurones SA	Titres admis sur un marché réglementé
Oney Bank S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
ORANGE BANK	Etablissement de crédit
ORANGE SA	Titres admis sur un marché réglementé
Orano	Titres admis sur un marché réglementé
Orano Assurance & Réassurance	Assurances
Pernod Ricard S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
PREPAR IARD	Assurances
PREPAR VIE	Assurances
Prévifrance Mutualité	Mutuelle livre II
PRIMA	Assurances
Promontoria MMB SAS	Compagnie Financière Holding
Rallye SA	Titres admis sur un marché réglementé
RCI Banque S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Régie Autonome des Transports Parisiens	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Renault SA	Titres admis sur un marché réglementé
Rexel S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Riber	Titres admis sur un marché réglementé
Rothschild & Co	Etablissement de crédit
Rothschild Martin Maurel	Etablissement de crédit
RTE Réseau de transport d'électricité	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté

DENOMINATION	Type d'EIP
Sartorius Stedim Biotech	Titres admis sur un marché réglementé
Séché Environnement	Titres admis sur un marché réglementé
SERENIS ASSURANCES	Assurances
SES-imagotag S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
SEYNA	Assurances
SGAM AG2R LA MONDIALE	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SGAPS BTP	Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale
SMCP S.A. (ex TopSoho S.A.S.)	Titres admis sur un marché réglementé
SMH Mutuelle des Hospitaliers	Mutuelle livre II
SOCFIM	Etablissement de crédit
Société Anonyme de Défense et d'Assurance	Assurances
Société de Banque et d'Expansion	Etablissement de crédit
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	Titres admis sur un marché réglementé
Sodexo SA	Titres admis sur un marché réglementé
SOFAX Banque	Etablissement de crédit
Sofider	Etablissement de crédit
SOITEC	Titres admis sur un marché réglementé
Somfy S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
SPIR Communication	Titres admis sur un marché réglementé
Ste Marseillaise Tunnel Prado Carénage	Titres admis sur un marché réglementé
Tarkett	Titres admis sur un marché réglementé
Tipiak SA	Titres admis sur un marché réglementé
Tivoly SA	Titres admis sur un marché réglementé
Total Capital International	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Total Capital SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Total SA	Titres admis sur un marché réglementé
TRUSTBK S.A.S.	Etablissement de crédit
Ubisoft Entertainment SA	Titres admis sur un marché réglementé
Union Mutualiste Retraite	Mutuelle livre II
UNME Garantie	Mutuelle livre II
Unofi Assurances	Assurances
Unofi SAS	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
URM - Union de Réassurance Mutualia	Mutuelle livre II
Vallourec S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Veolia Environnement SA	Titres admis sur un marché réglementé
Vicat SA	Titres admis sur un marché réglementé
Vilmorin et Compagnie	Titres admis sur un marché réglementé
XPO Logistics Europe SA	Titres admis sur un marché réglementé

Titulaire KPMG Audit FS I SAS

DENOMINATION	Type d'EIP
Agence France Locale	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Banque BCP S.A.	Etablissement de crédit
Banque de Nouvelle Calédonie	Etablissement de crédit
Banque de Tahiti	Etablissement de crédit
Banque Edel	Etablissement de crédit
Banque Palatine S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Banque Populaire du Sud	Etablissement de crédit
Banque Populaire Grand Ouest	Etablissement de crédit
Banque Pouyanne	Etablissement de crédit
Bred Cofilease	Etablissement de crédit
Bred Gestion	Etablissement de crédit
BTP Banque	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne HDF Comptabilité générale	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord	Etablissement de crédit
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit

DENOMINATION	Type d'EIP
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Agricole de Lorraine	Etablissement de crédit
Capitole Finance - Tofinso SA	Etablissement de crédit
CE Lorraine Champagne Ardenne	Etablissement de crédit
CEGEREAL SA	Titres admis sur un marché réglementé
CIC IBERBANCO	Etablissement de crédit
Cicobail SA	Etablissement de crédit
Cofidis Participation	Compagnie Financière Holding
CRCAM Nord de France	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Crédit Agricole Nord Est	Etablissement de crédit
Crédit Coopératif SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Crédit Municipal de Bordeaux	Etablissement de crédit
Ircem Prévoyance	Institution de prévoyance
LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / établissement crédit
Mobilis Banque	Etablissement de crédit
Mutuelle Chorum	Mutuelle livre II
MUTUELLE VALEO	Mutuelle livre II
Quilvest Banque Privée	Etablissement de crédit
TUTELAIRE	Mutuelle livre II
VEOLIA ENVIRONNEMENT SERVICES RE	Assurances

Titulaire KPMG Audit ID SAS

DENOMINATION	Type d'EIP
Banque Populaire Grand Ouest	Etablissement de crédit
Banque Pouyanne	Etablissement de crédit

Titulaire KPMG Audit IS SAS

DENOMINATION	Type d'EIP
ALTEN	Titres admis sur un marché réglementé
Assistance Publique - Hopitaux de Paris	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Bigben Interactive SA	Titres admis sur un marché réglementé
Crosswood	Titres admis sur un marché réglementé
Eiffage S.A	Titres admis sur un marché réglementé
Elior Group SA	Titres admis sur un marché réglementé
Foncière Atland	Titres admis sur un marché réglementé
HIPAY GROUP SA	Titres admis sur un marché réglementé
Maisons France Confort SA	Titres admis sur un marché réglementé
Nexity	Titres admis sur un marché réglementé
SRP Groupe SA	Titres admis sur un marché réglementé
Sté Centrale Bois&Scieries de la Manche	Titres admis sur un marché réglementé
STEF SA	Titres admis sur un marché réglementé
Teleperformance SE	Titres admis sur un marché réglementé

Titulaire KPMG Audit Sud-Est SAS

DENOMINATION	Type d'EIP
Advicenne Pharma SAS	Titres admis sur un marché réglementé
ADVINI	Titres admis sur un marché réglementé

Titulaire KPMG Audit Nord SAS

DENOMINATION	Type d'EIP
Groupe IRD SA	Titres admis sur un marché réglementé

Annexe 2

Liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen

Pays	Nom d'entreprise
Autriche	KPMG Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Wien)
Autriche	KPMG Alpen-Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Wien)
Autriche	KPMG Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Linz)
Autriche	KPMG Niederösterreich GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
Belgique	KPMG Bedrijfsrevisoren / KPMG Réviseurs d'Entreprises
Bulgarie	KPMG Audit OOD
Croatie	KPMG Croatia d.o.o. za reviziju
Chypre	KPMG
Chypre	KPMG Limited
République tchèque	KPMG Česká republika Audit, s.r.o.
Danemark	KPMG P/S
Estonie	KPMG Baltics OÜ
Finlande	KPMG Oy Ab
Finlande	KPMG Julkistarkastus Oy
France	KPMG Associés S.A. (pas de mandat CAC)
France	KPMG Audit Est S.A.S.
France	KPMG Audit FS I S.A.S.
France	KPMG Audit ID S.A.S.
France	KPMG Audit IS S.A.S.
France	KPMG Audit Nord S.A.S.
France	KPMG Audit Ouest S.A.S.
France	KPMG Audit Paris et Centre S.A.S.
France	KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne S.A.S.
France	KPMG Audit Sud-Est S.A.S.
France	KPMG Audit Sud-Ouest S.A.S.
France	KPMG Fiduciaire de France
France	KPMG SA
France	SALUSTRO REYDEL S.A.
Allemagne	KPMG AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Allemagne	KPMG Bayerische Treuhandgesellschaft Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft

Pays	Nom d'entreprise
Gibraltar	KPMG Limited
Grèce	KPMG Certified Auditors A.E.
Grèce	KPMG Auditing A.E.
Hongrie	KPMG Hungária Kft./KPMG Hungary Ltd.
Islande	KPMG ehf.
Irlande	KPMG
Italie	KPMG S.p.A.
Italie	KPMG Audit S.p.A.
Lettonie	KPMG Baltics AS
Liechtenstein	KPMG (Liechtenstein) AG
Lituanie	'KPMG Baltics' UAB
Luxembourg	KPMG Luxembourg
Malte	KPMG
Pays-Bas	KPMG Accountants N.V.
Norvège	KPMG Holding AS
Norvège	KPMG AS
Pologne	KPMG Audyt Services Sp z.o.o.
Pologne	KPMG Audyt Sp. Z ograniczoną odpowiedzialnością
Pologne	KPMG Audyt Sp. Z ograniczoną odpowiedzialnością Spółka Komandytowa
Portugal	KPMG & Associados - Sociedade de Revisores Oficiais de Contas, S.A.
Roumanie	KPMG Audit SRL
Slovaquie	KPMG Slovensko spol. s r.o.
Slovénie	KPMG Slovenija, podjetje za revidiranje, d.o.o.
Espagne	KPMG Auditores, S.L.
Suède	KPMG AB
Royaume-Uni	KPMG LLP
Royaume-Uni	KPMG Audit Holdings Limited
Royaume-Uni	KPMG Audit Plc
Royaume-Uni	KPMG Holdings Limited
Royaume-Uni	KPMG Overseas Services Limited

Le chiffre d'affaires agrégé de ces membres du réseau est de 2,8 Mrd EUR* au 30 septembre 2020. Ce chiffre d'affaires agrégé est présenté dans la meilleure mesure actuellement calculable et convertis au taux de change moyen en vigueur au cours des 12 mois au 30 septembre 2020.

* L'information financière présentée représente les informations combinées des différents membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'UE et de l'EEE. Les informations sont combinées uniquement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit pas de services aux clients et ne génère pas non plus du chiffre d'affaire avec des clients.

Annexe 3

Liste des personnes physiques du cabinet KPMG exerçant des missions de contrôle légal en leur nom propre en France

- **ANSART LEBOUcq Corinne**
- **BONNEFOY Joël**
- **BOULANGE Bertrand**
- **BREAL Gerard**
- **BRIQUETEUR-URBAIN Anne**
- **CASTAINGS Jacques**
- **DAMAISIN Frederic**
- **DELEBARRE Eric**
- **DELPIERRE Arnaud**
- **DUFOUR Jacques**
- **GRANJON DE LEPINEY Francois**
- **LAMBERT Francois**
- **LIBEROS Christian**
- **MAIRE Pascal ***
- **MARANGE Denis ***
- **MENA Eric**
- **NOIRET Frederic**
- **OLLEVIER Alain**
- **PALLUD Sandrine**
- **ROSIER Philippe**
- **VALENSI Jean-Pierre**
- **VARITTO Thierry**

* Départ à la retraite après la signature des opinions.

Annexe 4

Liste des membres du Conseil de surveillance de KPMG en France

- **Wilfrid Lauriano do Rego,**
Président du Conseil de surveillance
- **Béatrice Charlas,**
Vice-Présidente du Conseil de surveillance
- **Béatrice de Blauwe,**
Présidente du Comité d'Audit
- **Vincent de Becquevort**
- **Christophe Bergerot**
- **Caroline Bruno-Diaz**
- **Cécile Decourtray**
- **François Lambert**
- **Sara Righenzi**
- **Guillaume des Rotours**
- **Philippe Lanternier**
- **Jean Laurent-Bellue**

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG. Imprimé en France.
Création, réalisation : Communication - OLIVER — Janvier 2021. Photo : iStock, Getty, Unsplash



KPMG S.A.

Tour EQHO

2 avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

France

Tél. : +33 (0)1 55 68 86 66

kpmg.fr/socialmedia



kpmg.fr